

**INFR/ABEL**  
*Right On Track*

# Comptes annuels 2015

*Soumis par le Conseil  
d'administration à  
l'Assemblée Générale  
du 18 mai 2016*

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
<b>Chiffres-clés 2015</b>	<b>04</b>
<b>Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires</b>	<b>06</b>
Situation de l'entreprise	06
Données financières relatives à l'exercice 2015	13
<b>Bilan 2015</b>	<b>20</b>
Actif	20
Passif	22
Explication du bilan	24
<b>Compte de résultat 2015</b>	<b>32</b>
Compte de résultat détaillé	32
Explication du compte de résultat	34
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>39</b>
1. Etat des immobilisations incorporelles	39
2. Etat des immobilisations corporelles	40
3. Etat des immobilisations financières	42
4. Placements de trésorerie et autres placements	43
5. Comptes de régularisation de l'actif	43
6. Etat du capital	43
7. Comptes de régularisation du passif	44
8. Droits et engagements non repris dans le bilan	44
9. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	45
10. Bilan social	45
<b>Règles d'évaluation</b>	<b>47</b>
<b>Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2015</b>	<b>56</b>

# Introduction



## Présentation de l'entreprise

Infrabel est le gestionnaire de l'infrastructure du réseau ferroviaire belge. La société a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes réglant la scission entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire et l'exploitation du transport ferroviaire. La dernière modification des statuts de la société date du 4 mai 2015.

Le siège social de l'entreprise est sis place Marcel Broodthaers 2 à 1060 Bruxelles.

Les comptes ont été établis selon les règles imposées par la loi comptable belge (Belgian GAAP). Les règles d'évaluation ont été alignées au maximum aux IFRS.

## Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Capital

Le capital d'Infrabel est constitué de 53.080.660 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Au 31/12/2015, la situation des détenteurs d'actions est la suivante:

- l'Etat belge avec 52.707.410 actions, soit 99,30% du capital
- les actionnaires privés avec 373.250 actions, soit 0,70% du capital, dont 312.962 actions détenues par la SFPI

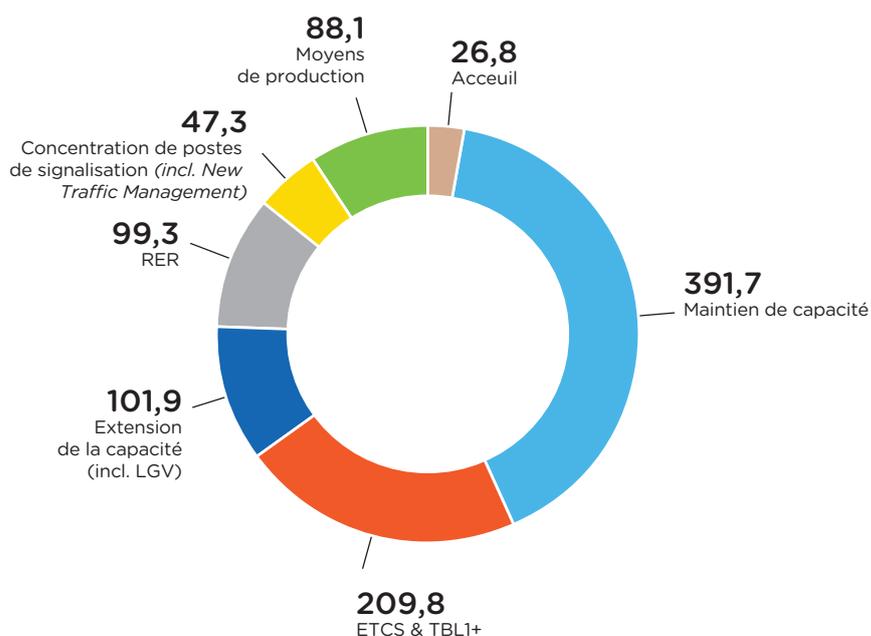
Il y a actuellement encore 33.421 actions détenues au nom d'Infrabel pour le compte de titulaires des actions de jouissance de l'ex-SNCB Holding. Selon l'art.73 de l'A.R. du 11/12/2013, Infrabel avait le droit de racheter en 2015 ces actions au pair comptable des actions précitées, si ces actions étaient, au moment du rachat, toujours enregistrées dans le registre des actions au nom d'Infrabel, mais pour le compte des titulaires des actions de jouissance. Infrabel a décidé de ne pas exercer ce droit.

Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Le rapport de corporate governance, y compris le rapport de rémunération, est disponible sur le site web de la société.

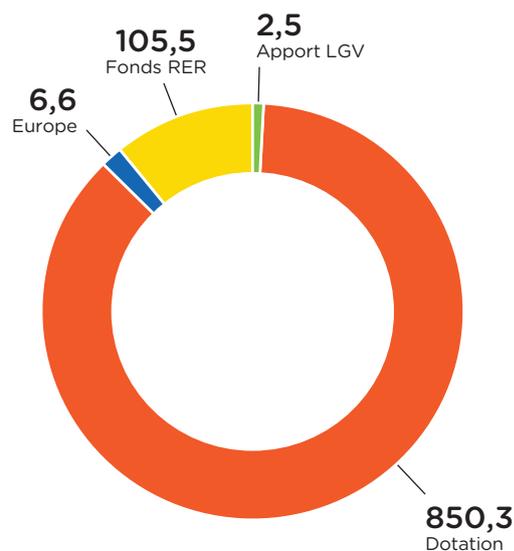
[www.infrabel.be](http://www.infrabel.be)

# Chiffres-clés 2015

## Investissements réalisés en 2015 ( en millions d'euros )



## Financement des investissements réalisés en 2015 ( en millions d'euros )



## Compte de résultat ( en millions € )

Produits d'exploitation	1.519,32
Coûts d'exploitation <sup>(1)</sup>	1.423,12
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	96,20
Amortissements, réductions de valeur et provisions	-547,31
Résultat d'exploitation net (EBIT)	-451,11
Résultat financier	565,57
Résultat exceptionnel	-121,21
Résultat global (EBT)	-6,75

<sup>(1)</sup> Sans amortissements, réductions de valeur et provisions

## Bilan

Le total bilantaire d'Infrabel s'élève à **21.437.822.115,37 €** au 31/12/2015 contre **21.060.196.447,22 €** au 31/12/2014.  
Le bilan reprenant les montants par rubrique de l'actif et du passif est présenté à la page 20.

01



# Rapport annuel du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires

## Introduction: mentions obligatoires dans le Rapport annuel

Ce Rapport annuel est conforme:

- Aux articles 96, 134, 523, 608 et 624 du Code des Sociétés
- A l'article 27 de la loi du 21 mars 1991, loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

*Le Conseil d'administration a l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les résultats de la société relatifs à l'exercice comptable 2015, conformément aux prescriptions légales et statutaires.*

## 1. Situation de l'entreprise

### 1.1 Événements marquants en 2015

#### Sécurité

En 2015, Infrabel a franchi de nouveaux paliers importants vers un accroissement de la sécurité sur le réseau ferroviaire. Elle reste assurément la priorité stratégique absolue du gestionnaire de l'infrastructure belge.

Conformément au Masterplan ETCS qui a vu le jour suite aux recommandations formulées par la Commission parlementaire Sécurité du rail, Infrabel installe dans une première phase le système de freinage automatique TBL1+. En 2015, le planning des 'mises en service TBL1+' a été complètement réalisé. Le 21 décembre 2015, Infrabel a atteint de cette façon une couverture d'efficacité de 99,99% sur son réseau.

Infrabel confirme son ambition, formulée dans le Masterplan ETCS, de proposer d'ici 2022 un réseau ferroviaire intégralement équipé du système européen de sécurité ETCS. Depuis fin 2015, 19% ou 1228 km de toutes les voies principales sur le réseau ferroviaire belge sont déjà dotés de l'ETCS.

Dans le cadre du dossier 'ETCS Niveau 2 & Interlocking' dans lequel la SM AVES avait déposé devant le Conseil d'Etat une requête en annulation de la décision prise par le Conseil d'administration d'attribution à la SM Siemens-Fabricom, la SM AVES a renoncé à sa requête le 19 février 2015. Cette renonciation a été acceptée par le Conseil d'Etat le 14 juillet 2015 et Infrabel a ensuite attribué le marché à la SM Siemens-Fabricom en date du 17 juillet 2015.

En 2015, 92 trains - sur un total d'environ 1,3 million de trains - ont dépassé un signal rouge sur les voies principales du réseau belge, un chiffre en augmentation par rapport à 2014 (66 dépassements de signaux). Mais, comparé à l'année de référence 2010, il s'agit d'une baisse (104 dépassements de signaux). Proportionnellement, le point potentiellement dangereux a été atteint moins fréquemment grâce à l'installation de la TBL1+ sur l'infrastructure et dans les trains. Infrabel,

la SNCB et les autres opérateurs ferroviaires suivent en permanence l'évolution de près et mettent tout en œuvre, via un plan d'action, pour accroître graduellement la sécurité ferroviaire.

En 2015, Infrabel a constaté 45 accidents aux passages à niveau par rapport à 47 en 2014. On a déploré 11 morts en 2015, le même chiffre qu'en 2014. En septembre 2014, Infrabel a lancé l'installation d'une nouvelle sonnerie aux passages à niveau. Fin 2015, quelque 2741 passages à niveau étaient déjà équipés avec la nouvelle sonnerie. 85% du planning étaient d'ores et déjà réalisés. En outre, Infrabel a lancé de nouvelles campagnes de sensibilisation à destination de tous les usagers de la route. En 2015, 14 passages à niveau ont été supprimés en Flandre et 8 en Wallonie.

Dans le cadre de la prévention des suicides, deux projets pilotes ont été finalisés en 2015 afin de faire baisser le nombre de suicides et de tentatives de suicides sur le rail. Le premier projet a donné lieu à l'installation de « blue lights » dans certaines gares (Dave-Saint-Martin, Péruwelz, Ypres et Kortenberg). Cet éclairage bleu à leds aurait un effet apaisant et contribuerait donc à la prévention des suicides. Le deuxième projet consiste en l'installation d'une télésurveillance thermique (un passage à niveau à Ypres et les gares de Duffel et de Brugge-Sint-Pieters). Des clôtures ont également été posées pour rendre le chemin de fer moins accessible comme moyen de se suicider. En 2015, Infrabel en est arrivée à un total de 3911 km de clôtures. Cela représente 27% du nombre total de clôtures (14.486 km) qu'Infrabel compte encore installer à terme.

En 2015, le nombre d'incidents imputables au trespassing sur le réseau ferroviaire belge a augmenté pour atteindre un total de 572 incidents. Ils ont occasionné pas moins de 8,3% de tous les retards. En outre, en 2015, on dénombre 3 morts parmi les trespassers sur le domaine du chemin de fer. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2014 (9 morts). Il faut encore y ajouter 2 blessés graves parmi les trespassers. Ici aussi, nous constatons une baisse par rapport à 2014 (7 blessés graves). Dans

l'espoir de faire baisser le nombre de victimes et de réduire le nombre élevé de minutes de retards de train, Infrabel mise sur des mesures techniques, la sensibilisation et la répression. C'est ainsi qu'Infrabel a lancé en octobre 2015 une campagne de sensibilisation nationale: «Ne marchez jamais sur les voies». Dans le cadre de la lutte contre le trespassing, des tapis-obstacles ont été posés dans les gares de Wavre, Wevelgem et Viane Moerbeke afin de faire baisser le nombre de personnes non autorisées dans les voies. Les résultats de ces tests se sont révélés positifs. Le but est dès lors d'équiper plusieurs passages à niveau de ce système dans les prochaines années.

En 2015, 26 postes de signalisation ont été repris dans un poste de signalisation informatisé. Ce projet à long terme contribue systématiquement à une sécurité accrue.

### Ponctualité

Sur l'ensemble de l'année 2015, la ponctualité du transport intérieur de voyageurs a atteint 90,9%, contre 88,2% en 2014, soit une hausse de 2,7%. Après neutralisation de causes externes et de travaux d'investissement, la ponctualité s'élève à 95,8% contre 92,3% en 2014.

Infrabel a réalisé un excellent résultat: le nombre de minutes de retard attribuées à Infrabel est en baisse, passant de 25,3% en 2014 à 20,9% en 2015 (de 333.930 minutes en 2014 à 281.164 minutes en 2015). La part attribuable à Infrabel sur le total de minutes de retard est limitée. 36,2% des retards sont imputables à la SNCB (486.756 minutes) et 39,4% à des "tiers" (530.794 minutes)<sup>1</sup>. Ces deux catégories réalisent une moins bonne performance qu'en 2014 (473.664 minutes ou 36% pour la SNCB en 2014; 454.444 minutes ou 34,5% pour les "tiers" en 2014).

Ces beaux résultats de ponctualité en 2015 sont dans une large mesure le fruit des initiatives et des actions suivantes.

D'un côté, le nouveau plan de transport de la SNCB pour le transport intérieur de voyageurs, a été préparé et introduit en étroite collaboration avec Infrabel pour plus de robustesse au niveau des horaires, des incidents mineurs pouvant ainsi être plus facilement absorbés et avoir moins d'impact sur la ponctualité.

En outre, les efforts d'Infrabel sur le plan de l'optimisation du niveau de performance intrinsèque à l'entreprise (fiabilité de l'infrastructure et de la gestion du trafic) portent leurs fruits. C'est ainsi que sous l'impulsion du projet Smarter-M, le monitoring de diverses composantes d'infrastructure a été optimisé et que l'entretien s'opère de manière toujours plus efficace. De plus, dans la nouvelle approche en matière de ponctualité, l'accent est mis sur une collaboration interne renforcée, ainsi que sur une approche géographique visant à un traitement prioritaire de points critiques sur le réseau. Tout cela se traduit par une diminution du nombre de minutes de retard à charge d'Infrabel (281.164 minutes en 2015 contre 333.930 minutes en 2014).

En outre, la collaboration opérationnelle optimisée entre Infrabel et la SNCB, tant sur le plan national (Railway Operations Center ou ROC) que régional (postes de signalisation), a débouché sur une fluidité accrue de la gestion du trafic en temps réel.

Enfin, l'impact d'un certain nombre de phénomènes de société sur la ponctualité n'est pas perdu de vue. D'un côté, il y a le plan national contre les vols de câbles qui s'est incontestablement révélé une success story: 85.384 minutes de retard en 2012, chutant à 3252 minutes de retard en 2015. D'un autre côté, il faut bien constater que les initia-

tives renforcées dans la lutte contre le trespassing n'ont pas encore permis d'inverser la tendance à la hausse (112.327 minutes de retard en 2015 comparées à 62.851 minutes en 2014).

### Capacité

En 2015, des progrès notables ont été enregistrés au niveau d'un certain nombre de projets d'extension et de renouvellement de son infrastructure.

L'attention s'est focalisée en 2015 sur la finalisation du tunnel sur la liaison Watermael-Schuman-Josaphat. Le nouveau tunnel à deux voies de 1250 mètres de long a été creusé en 3,5 ans. Le quartier européen autour de Bruxelles-Schuman sera ainsi relié directement au nord de Bruxelles, à Brussels Airport et à toute une série de villes importantes. Le projet Schuman-Josaphat - y compris le triangle d'Etterbeek - s'inscrit dans un dossier de subsides européens en vertu duquel l'Union Européenne contribue pour près de 34 millions€ au financement des travaux. La mise en service du nouveau tronçon est prévue pour avril 2016. A l'origine, elle avait été programmée pour décembre 2015, mais un report fut décidé pour cause de force majeure. En effet, l'homologation du tunnel dépend du bon déroulement d'un exercice de sécurité à grande échelle. Vu que le niveau 4 de menace terroriste avait été annoncé dans la semaine où l'exercice devait avoir lieu, il aurait été irresponsable de mobiliser les services de secours nécessaires et l'exercice de sécurité a donc été reporté à la nuit du 25 au 26 février 2016.

La nouvelle infrastructure ferroviaire Kluizendok zuidzijde sur la L219 à Gand-Maritime sera mise en exploitation vers la mi-février 2016.

Pour Infrabel, une tâche importante consiste à entretenir les voies et à veiller à ce que l'infrastructure ferroviaire (voies, caténaires, ouvrages d'art, signalisation) reste performante. Par conséquent, en 2015, le réseau ferroviaire a été le théâtre d'un grand nombre de travaux destinés à atteindre cet objectif et, dans ce qui suit, nous allons énumérer à titre d'illustration un certain nombre de chantiers importants. C'est ainsi que, sur le tronçon Saint-Nicolas-Lokeren de la L59, plusieurs chantiers se sont succédés en ce qui concerne le renouvellement de rails, de passages à niveau et d'aiguillages, tout comme le renouvellement des tabliers de pont de la Sint-Bernadettestraat. Les opérations de renouvellement se poursuivront d'ailleurs sur cette ligne en 2016. En avril 2015, les travaux de renouvellement des voies principales sur la L130 entre Namur et Flawinne, qui avaient débuté fin 2011, ont été achevés. C'est également le cas pour les travaux de renouvellement de la caténaire et de relèvement de la sécurité dans le tunnel de la jonction bruxelloise Nord-Midi où les travaux de nuit se sont déroulés quasiment sans discontinuer en 2015. Les travaux suivants se poursuivront en 2016: le renouvellement du pont sur l'Escaut sur la L54 et du pont de Courcelles sur la ligne 124A, le renouvellement de la voie unique sur la L43 entre Bomal et Marloie, le renouvellement des traverses, du ballast et de passages à niveau sur la L89 entre Courtrai et Anzegem, tout comme le renouvellement des voies entre Grammont et Denderleeuw.

En 2015, un côté du pont « Lillobrug » a été renouvelé; le renouvellement de l'autre côté est prévu en 2016. Une collaboration a été nouée avec la division Accès Maritime du Département Flamand de la Mobilité et des Travaux Publics en vue de l'aménagement d'une infrastructure ferroviaire sur les ponts de l'écluse du Deurganckdoksluis (se poursuivra en 2016).

A Zeebrugge, la première phase des travaux au faisceau Zwankendamme a débuté en août 2015. La deuxième phase est prévue à partir d'août 2016.

<sup>1</sup> Le nombre restant de minutes de retard concerne à titre d'exemple les minutes de retard qui doivent encore être attribuées ou celles non attribuées.

## Contrat de gestion et Note sur la vision stratégique du Rail

Le 2 juillet 2015, l'Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 21 décembre 2012 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB, a été approuvé.

Le vendredi 10 juillet 2015, le Gouvernement a approuvé la 'Vision stratégique pour le Rail en Belgique' de la ministre Galant.

Le but de cette vision est de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires en vue d'assurer la pérennité du transport ferroviaire en Belgique tout en ambitionnant un haut niveau de performance. Cette vision est structurée selon 3 axes à savoir «pour le client», «pour le personnel» et «pour le contribuable». De multiples objectifs ont été fixés pour chacun de ces trois axes.

L'objectif fixé pour l'axe « pour le client » est d'atteindre un niveau de performance du service client qui place Infrabel dans le top 5 européen. Cet objectif implique qu'Infrabel renforce la sécurité en finalisant le déploiement de la TBL1+ et qu'Infrabel poursuive les efforts pour équiper le réseau en ETCS. Ce premier axe implique également une amélioration de la ponctualité, la mise en place d'un nouveau plan de transport privilégiant l'intermodalité et les attentes du client, la réduction du nombre de chantiers simultanés impliquant des retards ainsi que l'amélioration des conditions de sécurité dans les gares. Par ailleurs, la vision client doit être étendue au niveau international ainsi qu'au transport de fret.

L'axe « pour le personnel » a pour objectif de rendre ses lettres de noblesse au « cheminot » et de travailler à l'amélioration de la productivité. Afin d'atteindre ce but, les règles de gestion des ressources humaines devront être revues fondamentalement. Les pistes évoquées sont la négociation d'un accord social où le cheminot est reconnu comme le moteur de modernisation, la concertation au sein des chemins de fer pour la mise en place d'un service garanti, la création d'une académie du rail ainsi que le passage à l'ère numérique. De nouvelles règles d'évaluation basées sur les résultats et la revue du système des primes sont des parties intégrantes de cet axe. Par ailleurs, une réflexion doit être menée concernant la flexibilité des horaires, le travail à domicile et la politique de mobilité interne et externe. Enfin, la diversité des générations et des genres est considérée comme une pierre angulaire pour la gestion du personnel.

L'axe « pour le contribuable » concerne la responsabilité d'une entreprise publique vis-à-vis du contribuable qui la finance et qui est en droit d'attendre qu'elle garantisse une gestion financière saine et qu'elle adopte une conduite sociétale responsable. Infrabel aura pour objectif de garantir des finances saines avec une stabilisation de la dette. Le Gouvernement a émis plusieurs attentes à ce sujet telles que la réduction des dotations prioritairement celles liées à l'exploitation pour assurer progressivement plus de moyens pour les investissements, l'amélioration de la productivité de 4% par an, la rationalisation des filiales, la réalisation d'un plan d'investissement sur cinq ans avec équilibre régional et tenant compte des dotations disponibles. Par ailleurs, les organes de gestion devront être professionnalisés avec des mandats stratégiques clairs. La responsabilisation des directions générales et des managers par une gestion efficace et performante est également une attente du Gouvernement pour cet axe. Le renforcement de la crédibilité auprès de la société civile (client, fournisseur...) s'avère primordial dans le cadre de ce troisième axe.

## Politique européenne des transports

Alors que 2014 avait été une année d'élections européennes et que, dès lors, aucune nouvelle initiative n'avait été annoncée ni lancée sur le plan politique, en 2015, les regards se sont tournés vers les priorités de la nouvelle Commission Européenne.

Les différentes crises, qu'elles soient économiques ou géopolitiques, auxquelles l'Union Européenne se trouve confrontée, marquent de leur empreinte les priorités formulées. De même, un certain nombre d'évolutions intraeuropéennes, comme la crise de la dette grecque et le référendum britannique sur la sortie de l'Union Européenne, sont autant de défis que l'institution européenne se doit de relever.

Les évolutions susvisées, combinées à l'euroscpticisme ambiant dans beaucoup d'Etats-membres, conditionnent les ambitions de la nouvelle Commission Européenne. Leur impact se ressent également sur la politique des transports dans son ensemble, et sur la politique des chemins de fer en particulier. La politique des transports ne joue pas un rôle central dans les objectifs politiques de cette Commission Européenne; elle est plutôt un moyen ou un facilitateur pour la réalisation d'autres objectifs.

Par conséquent, l'accent sera mis sur la finalisation d'initiatives législatives de l'ancienne Commission Européenne (le Quatrième Paquet ferroviaire) ou sur la mise en œuvre d'une législation (le Recast du Premier Paquet ferroviaire).

En ce qui concerne le Quatrième Paquet Ferroviaire, peu de progrès ont été accomplis en 2015 si on se place sur un plan purement formel. En effet, le processus législatif n'a toujours pas abouti. Néanmoins, un accord politique a été trouvé concernant le pilier technique du projet (sécurité ferroviaire, interopérabilité, rôle de l'Agence Ferroviaire Européenne). En octobre 2015, le Conseil Européen a pris position sur le pilier politique, ouvrant ainsi la voie à des négociations à trois niveaux sur ce thème avec le Parlement Européen et la Commission Européenne. Fin 2015, le pilier politique n'avait pas encore fait l'objet d'un accord, mais la conclusion de celui-ci est attendue pour le premier semestre de 2016.

En ce qui concerne l'exécution de la directive Recast (Directive 2012/34/UE), 2015 s'est révélée une année cruciale: le délai de transposition de la directive (en droit national) était fixé au 16 juin 2015 et un certain nombre de règlements d'exécution devaient aussi être approuvés et publiés pour cette même date. Parmi ces règlements d'exécution, certains impactent directement le fonctionnement et le financement du gestionnaire de l'infrastructure, en l'occurrence le règlement d'exécution (2015/429/UE) déterminant les modalités à suivre pour l'application des redevances correspondant au coût des effets du bruit ou concernant les modalités de calcul du coût directement imputable à l'exploitation du service ferroviaire (2015/909/UE).

A côté de cela, le développement d'un réseau ferroviaire européen s'est également poursuivi en 2015. Il s'est opéré via les divers réseaux Corridor que l'Union Européenne a mis sur pied, une logique dans laquelle Infrabel s'inscrit pleinement.

Tout d'abord, il y a les Core Network Corridors (les CNC) qui sont l'émanation de la politique TEN-T révisée de 2013. Cette nouvelle politique, formalisée dans deux règlements UE, s'articule autour de 9 CNC multimodaux, dont 3 traversent le réseau des chemins de fer belges. Pour chacun de ces 3 CNC, des plans de travail et des priorités d'investissement ont été élaborés en 2015. Ces priorités en matière d'investissement prennent le visage de projets d'investissement préférentiels qui, dans le cadre de la Connecting European Facility (CEF), pourront compter sur un cofinancement européen dans les prochaines années. En 2015, un premier call for proposals a été lancé. Le SPF Mobilité et Infrabel ont

eux aussi remis dans ce sens des projets pour lesquels ils ont obtenu un cofinancement, tels que les travaux à EuroCaprail et le déploiement de l'ETCS.

La réalisation de l'European Deployment Plan (EDP) pour ERTMS via les Corridors ERTMS s'inscrit aussi dans le sillage des CNC et est également une condition cruciale sur le chemin d'un espace européen interopérable et unifié (Décision 2012/88/UE). Le réseau ferroviaire belge en fait également partie, et ce via l'ERTMS-Corridor C. Cet EDP a imposé à la Belgique – et donc indirectement à Infrabel – l'obligation de prévoir, pour la fin 2015, un itinéraire équipé de l'ETCS sur l'important axe marchandises entre Anvers et la frontière franco-luxembourgeoise.

Infrabel a déjà réussi à respecter cette date butoir et les derniers tronçons de ce tracé ont pu être mis en service fin décembre 2015.

Outre le développement de l'infrastructure via les corridors en question, Infrabel est également impliquée activement dans 3 Rail Freight Corridors (RFC). Ces RFC sont au cœur du service à la clientèle d'Infrabel, à savoir l'offre de capacité ferroviaire. Ces RFC ont pour spécificité de proposer des sillons internationaux pour le transport de marchandises via leur 'Corridor One Stop Shop' (C-OSS). De plus, les RFC visent en permanence à une amélioration de leur offre pour pouvoir encore mieux rencontrer les besoins de leurs clients. Par ailleurs, l'harmonisation en cours de procédures dans laquelle les RFC s'inscrivent, doit être également vu dans cette perspective. Pour optimiser ce processus, les RFC sont dotés d'une double structure de gouvernance, avec un management et un executive board. Dans chacun de ces 3 corridors, Infrabel est impliquée dans le management.

Depuis que le RFC North Sea – Baltic est devenu opérationnel le 10 novembre 2015, les trois RFC sont désormais actifs au niveau du management et offrent de la capacité ferroviaire à leurs clients.

## 1.2

### Positionnement de l'entreprise

Le nombre d'entreprises ferroviaires sur le réseau ferroviaire belge est en augmentation en 2015: en avril, Thalys s'est émancipé de la SNCB et est devenu un opérateur indépendant. Il circule maintenant sous l'appellation Thi Factory.

Dans le secteur du 'transport de marchandises', Infrabel comptait au début de l'année 12 opérateurs agréés, dont 11 faisaient effectivement circuler des trains. Il s'agissait de B-Logistics, CAPTRAIN, CFL-Cargo, Crossrail Benelux NV, DB Schenker Rail Nederland N.V., EuroCargoRail, Europorte, RailTraxx, Rotterdam Rail Feeding, SNCF Fret et Transport. L'opérateur PKP Cargo était bien en possession d'un permis jusqu'au 10 octobre 2015, mais n'a fait aucun usage du réseau de chemins de fer, et le certificat de sécurité est venu à expiration depuis cette date. A la différence de 2014, l'opérateur ERS ne disposait plus d'un certificat de sécurité pour pouvoir opérer sur le réseau des chemins de fer belges.

En ce qui concerne le transport de voyageurs, Infrabel compte trois clients: SNCB (SNCB-Transport et SNCB-Marketing & Sales), Eurostar International Ltd (EIL) et Thi Factory (THI).

A la fin de l'année, Infrabel comptait donc 15 clients, dont 14 étaient actifs.

La direction Traffic Management veille de manière non discriminatoire à nouer et à entretenir des relations de qualité avec tous ses clients, in casu les entreprises ferroviaires et les firmes raccordées au chemin de fer.

L'activité des entreprises ferroviaires (y compris les associations touristiques), qui s'exprime en trains-kilomètres effectifs et non effectifs, a atteint 107,1 millions de trains-kilomètres en 2015. Cela équivaut à une hausse de 1,31% par rapport à 2014.

Le nombre effectif de trains-kilomètres en transport intérieur de voyageurs (hors associations touristiques) a connu une baisse de 0,39%, reculant à 77,83 millions trains-km. Cette diminution s'explique par un certain nombre de grèves (régionales) menées en 2015. Le transport international de voyageurs a également enregistré une baisse, à savoir de - 1,39% pour atteindre 5,52 millions trains-km. En revanche, le nombre de trains-kilomètres effectifs en trafic marchandises a augmenté en 2015: dans ce secteur, 12,99 millions de trains-km ont été parcourus, soit + 3,1% par rapport à 2014. Cela porte le nombre total de trains-kilomètres effectifs (hors associations touristiques) à 96,34 millions de trains-km. Comparé à 2014, le nombre total de trains-kilomètres effectifs est resté statu quo.

En 2015, les recettes perçues via la redevance d'infrastructure ont progressé de 1,71% (par rapport à 2014), suite à la croissance du total des trains-kilomètres effectifs et non effectifs.

## 1.3

### Événements importants intervenus après la clôture de l'exercice

Le 29 janvier 2016, la Cour des Comptes a publié son rapport «Évaluation de la mise en œuvre des contrats de gestion conclus avec la SNCB, Infrabel et la SNCB-Holding». Cette évaluation a été effectuée en exécution de la résolution de la Chambre des Représentants et portait sur les points suivants:

- enquêter sur le respect des dispositions et sur la réalisation des objectifs de ces contrats de gestion;
- examiner si le financement fédéral des missions de service public a été entièrement et exclusivement affecté à la réalisation des objectifs fixés;
- vérifier comment le caractère obligatoire de la réalisation des contrats de gestion peut être renforcé;
- vérifier comment les processus d'audit interne peuvent encore être améliorés.

Infrabel a lu attentivement les constatations et les recommandations de la Cour des Comptes et formulé à l'intention de la Cour des Comptes une réponse qui a été jointe en annexe à l'évaluation.

Suite à l'attentat du 22 mars 2016 à l'Aéroport National, le trafic ferroviaire de et vers l'aéroport a été suspendu temporairement. Cette suspension a une influence limitée sur la redevance infrastructure d'Infrabel. Pour l'impact de cette suspension sur la concession Diabolo, nous nous référons au chapitre 1.5.

## 1.4

### Facteurs susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de l'entreprise

Il est prévu qu'un nouveau contrat de gestion soit conclu en 2016 entre Infrabel et l'Etat belge. Les engagements qui seront mentionnés dans ce contrat de gestion, aussi bien pour l'Etat que pour Infrabel, ne sont pas encore connus à ce jour. Il faudra veiller à maintenir une parfaite cohérence entre le niveau de prestations attendu et les moyens nécessaires

<sup>(2)</sup> Codex ferroviaire, annexe 25, 9°

à leur financement, la pérennisation des activités du gestionnaire d'infrastructure étant désormais une obligation légale<sup>2</sup>.

Il est également prévu que le Conseil d'administration d'Infrabel validera en 2016 un plan d'entreprise dans lequel le plan financier et le plan d'investissement pluriannuel seront repris. Le contenu du plan d'entreprise n'est pas non plus connu à l'heure actuelle.

Le 8 octobre 2015, les ministres européens des Transports se sont entendus sur les lignes directrices de la libéralisation du transport ferroviaire des personnes à partir de 2020, faisant suite à la libéralisation du rail dans le fret en 2007 et sur les correspondances internationales en 2010. A court et moyen terme, le principal défi du rail en Belgique sera de poursuivre sa transformation et sa modernisation dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

La transposition décrite ci-dessus de la directive européenne Recast en droit national et la publication d'un certain nombre de règlements d'exécution reprennent toute une série de dispositions porteuses de répercussions considérables sur les gestionnaires d'infrastructure. Le plan d'entreprise du gestionnaire d'infrastructure, ainsi que son contrat de gestion (« multi-annual contract » dans le jargon européen), devront également venir se greffer sur une stratégie élaborée par l'autorité en vue de développer l'infrastructure ferroviaire. En outre, le futur contrat de gestion devra proposer des objectifs de prestations orientés usagers (« key performance indicators »). Une meilleure définition de la notion de « coûts directs » entraînera de toute façon des modifications au système de redevances d'infrastructure qu'Infrabel applique aujourd'hui. Par ailleurs, toutes les entités publiques et privées qui souhaitent acheter de la capacité ferroviaire – pas seulement les entreprises ferroviaires, mais également les transporteurs, les entreprises de logistique, les autorités fédérales, régionales, locales... – doivent pouvoir s'adresser directement au gestionnaire de l'infrastructure pour obtenir des sillons.

L'évolution du contrat de service public que l'autorité fédérale conclut avec la SNCB, la croissance projetée du transport intérieur de voyageurs par train, ainsi que la manière dont la SNCB compte rencontrer ladite croissance à l'avenir, sont susceptibles d'exercer une grande influence sur la situation d'Infrabel. Non seulement cette évolution déterminera dans une large mesure les futures recettes tirées des redevances d'utilisation de l'infrastructure, mais elle conditionnera également la décision d'aménager ou non de nouvelles infrastructures, ainsi que le besoin de trouver le financement suffisant en rapport.

## 1.5 Risques auxquels l'entreprise est exposée

Les économies demandées par le Gouvernement belge ont un impact direct sur les activités d'Infrabel. Infrabel a déjà pris les mesures requises afin d'absorber la réduction des subsides publics de l'ordre de 240,8 millions€ en 2016 via des économies au niveau des frais de fonctionnement et via la replanification des investissements. En outre, ce montant s'ajoute à la réduction de 171 millions€ en 2015. Il y aura également des réductions de dotations dans la période 2017 à 2019, ce qui représentera un défi important tant sur le plan opérationnel (p. ex. sur le plan de la performance des lignes du réseau secondaire) que sur le plan financier.

Compte tenu de l'ampleur des économies à réaliser, il sera notamment nécessaire de modifier certaines règles internes en matière de gestion du personnel. La mise en œuvre de ces changements pourrait déboucher sur des actions sociales et impacter le montant des redevances

d'infrastructure perçues par Infrabel.

L'investisseur privé dans le projet Diabolo a contractuellement le droit de mettre prématurément fin au Partenariat Public-Privé, si le nombre de voyageurs reste nettement sous les prévisions sur une période de douze mois. La croissance observée en 2014 s'est toutefois maintenue en 2015 grâce à l'augmentation du nombre de voyageurs se rendant à l'Aéroport National, combinée avec le nouveau plan de transport qui est entré en vigueur fin décembre 2014.

Mais la suspension temporaire du trafic ferroviaire de et vers l'aéroport, suite à l'attentat du 22 mars 2016 à l'Aéroport National, donne lieu à une chute importante des revenus de l'investisseur privé dans le PPP Diabolo. Tout est mis en œuvre pour normaliser la situation au plus vite et pour limiter les conséquences négatives pour la concession Diabolo.

Enfin, Infrabel doit faire face à un certain nombre de litiges juridiques importants, principalement à la suite d'accidents ferroviaires et d'actions d'entrepreneurs, et a dès lors constitué des provisions là où c'est nécessaire.

Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel 2013. Des provisions complémentaires ont été actées pour les années d'imposition 2014 et 2015. En accord avec la SNCB et Infrabel, HR Rail a introduit une réclamation auprès du Directeur régional des Impôts. En plus, Infrabel a écrit à l'autorité de tutelle, vu que la neutralité de la législation concernant le plan de relance économique sur le résultat financier d'Infrabel, n'a pas été respectée.

## 1.6 Recherche et Développement

Infrabel bénéficie des innovations au niveau international résultant de programmes de recherche et de développement, grâce à son affiliation à différentes organisations internationales. Dans la mesure du possible, Infrabel les traduit dans son propre fonctionnement opérationnel. En outre, Infrabel promeut l'application d'idées innovatrices internes dans ses processus industriels.

## 1.7 Filiales

Infrabel dispose fin 2015 de 6 filiales dans lesquelles elle détient une participation majoritaire:

- TUC Rail SA, active en matière d'études et de travaux d'infrastructure ferroviaire;
- Chantier de Créosotage de Bruxelles SA, actif dans le domaine de l'imprégnation de traverses;
- SPV Brussels Port SA;
- SPV Zwankendamme SA;
- SPV 162 SA<sup>3</sup>; et
- Ixilio SA (ex « Syntigo SA ») qui met à disposition d'Infrabel et des parties tierces des profils spécialisés internes ou externes, principalement dans le domaine IT.

Dans le cours du troisième trimestre 2015, Ixilio a vendu la branche 'B-Télécom' à Eurofiber. Il s'agit d'une étape importante dans le redressement financier de la société. Cette vente permet à Ixilio de mieux se concentrer sur son cœur de métier.

<sup>(3)</sup> Les trois SPV sont des sociétés de projet qui ont été créées par l'ex SNCB-Holding dans le cadre du préfinancement d'un certain nombre de projets d'investissement prioritaires par les Régions.

Infrabel détient en plus des participations directes dans:

- HR Rail SA de droit public qui, conformément à l'arrêté royal du 11 décembre 2013, est l'employeur juridique de tous les membres du personnel;
- AlphaCloud SA qui offre des solutions permettant la sauvegarde et le back-up de données informatiques dans le Data Center à Muizen (Malines). Suite à la décision d'Ixilio de céder à Infrabel, dans le courant de l'année 2015, toutes les actions qu'elle détenait dans la société AlphaCloud SA, Infrabel détient désormais directement 50% des actions de la société AlphaCloud SA;
- les SCRL GREENSKY, SPS Fin et Black Swan Solar II, créées toutes trois dans le cadre de projets d'énergie alternative; et
- l'ASBL Liège Carex qui réalise des études sur la construction d'un terminal trimodal (air, TGV et route) à Liège Airport.

Via ses filiales, Infrabel a également indirectement de participations dans:

- Woodprotect SA;
- Rail Facilities SA;
- l'ASBL Euro Carex; et
- Eurostation SA.

Infrabel est, enfin, membre de deux Groupements Européens d'Intérêt Économique (« GEIE »):

- le GEIE Rail Freight Corridor North Sea – Mediterranean;
- le GEIE Corridor Rhine-Alpine;

Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport ferroviaire de marchandises.

Le GEIE Rail Freight Corridor North Sea – Baltic a été lancé en novembre 2015. La création officielle de ce GEIE suivra dans le cours du premier trimestre 2016.

Outre ces filiales, les activités d'Infrabel sont réparties sur un certain nombre de sièges de travail,



## 1.8 Indicateurs-clés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>A</b>	<b>Sécurité</b>							
	- Collisions et heurts d'obstacles fortuits en voie principale (ancienne norme)	85	89	85	56	---	---	---
	- Accidents aux passages à niveau (ancienne norme)	47	45	33	31	---	---	---
	- Collisions et heurts d'obstacles fortuits en voie principale (nouvelle norme ERA)			0,497.10 <sup>-7*</sup>	0*	0,302.10 <sup>-7*</sup>	0,103.10 <sup>-7*</sup>	0,207.10 <sup>-7*</sup>
	- Accidents aux passages à niveau (nouvelle norme ERA)			1,689.10 <sup>-7*</sup>	1,580.10 <sup>-7*</sup>	1,813.10 <sup>-7*</sup>	1,340.10 <sup>-7*</sup>	2,173.10 <sup>-7*</sup>
	- Dépassements de signaux		117	130	133	117	100	116
	• Voies princ. et voie acc. > Voie princ.	97	96	104	91	75	56	66
	• Voies accessoires		21	26	42	42	44	50
								169
								92
								77
<b>B</b>	<b>Ponctualité des trains de voyageurs - service intérieur :</b>							
	- Avec neutralisation	94,3%	92,9%	90,4%	91,9%	92,0%	90,4%	92,3%
	- Sans neutralisation	90,2%	88,9%	85,7%	87,0%	87,2%	85,6%	88,2%
	- Nombre de 'minutes-relations' imputables à Infrabel	234.159	247.046	301.491	303.741	255.075	313.715	333.930
	- Part d'Infrabel	23,70%	23,30%	21,10%	22,60%	18,7%	20,9%	25,3%
	- Nombre de minutes de retard attribuées à Infrabel	305.458	318.527	397.068	383.807	329.013	---	---
	- Part d'Infrabel	20,4%	19,80%	17,50%	19,10%	15,6%	---	---
<b>C</b>	EBITDA en mio €	+83,9	+55,0	+25,1	+13,0	+40,0	+29,4	+121,1
	EBT ( résultat global) en mio €	+98,8	+69,6	-2,7	-6,0	+12,83	+7,2	-3,7
	Situation de la trésorerie au 31 décembre ( en mio €)	+571,2	+559,1	+536,3	+484,4	+372,2	+260,8***	+360,8***
								+284,0***
<b>D</b>	Degré de réalisation des investissements par rapport à l'amendement, toutes sources de financement confondues	97,9%	101,6%	94,5%	94,0%	99,9%	98,0%	95,4%
								99,3%
<b>E</b>	- Nombre de sillons (mio) Long Terme	1,844	1,754	1,798	1,770	1,740	1,669	1,629
	- Nombre de trains-km (mio) (effectifs + non effectifs) entreprises ferroviaires et associations touristiques	113,668	107,896	110,734	112,250	109,890	106,154	105,701
								107,088
<b>F</b>	<b>Baromètre de qualité des voyageurs transportés en service intérieur</b> (Depuis le 1er janvier 2014, Infrabel n'est plus responsable du reporting sur le baromètre qualité)							
<b>G</b>	Personnel exprimé en équivalents temps plein au 31 décembre	12.198	12.342	12.234	12.001	11.589	12.096	12.018
								11.303

(\*) Nouvelle norme depuis 2010 suivant ERA: Valeurs relatives exprimées en nombre / train-km effectif

(\*\*) État des lieux au 25/02/2016

(\*\*\*) Incluant les garanties versées dans le cadre des opérations swaps en cours, mais excluant les placements directement liés aux dettes financières.

## 2. Données financières relatives à l'exercice 2015

### 2.1 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en millions €)	2014	2015
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1.581,47</b>	<b>1.519,32</b>
Chiffre d'affaires	1.162,65	1.189,45
- Redevance d'infrastructure	676,95	688,46
- Dotation de l'Etat	237,73	224,83
- Divers	247,97	276,16
Variation des produits finis, des en-cours de fabrication et des commandes en cours d'exécution	24,34	-13,55
Production immobilisée	357,46	306,59
Autres produits d'exploitation	37,02	36,83
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1.460,37</b>	<b>1.423,12</b>
Approvisionnements et marchandises	208,57	174,78
Services et biens divers	1.247,17	1.245,52
- Charges de personnel <sup>4</sup>	752,41	744,81
- Divers	494,76	500,71
Autres charges d'exploitation	4,63	2,82
<b>Résultat d'exploitation brut (EBITDA)</b>	<b>121,10</b>	<b>96,20</b>
Amortissements, réductions de valeur et provisions*	-506,04	-547,31
Résultat financier	508,52	565,57
Résultat exceptionnel	-127,33	-121,21
<b>RÉSULTAT GLOBAL ( EBT )</b>	<b>-3,75</b>	<b>-6,75</b>

<sup>(4)</sup> Comparé au rapport annuel relatif à l'exercice comptable 2014, la définition de « Charges du personnel » a été limitée aux charges liées à la mise à disposition de personnel par HR Rail. Les chiffres concernant l'exercice comptable 2014 sont ici également présentés selon cette nouvelle définition.

#### EBITDA

L'exercice 2015 se clôture sur un EBITDA de 96,2 millions €, contre 121,1 millions € en 2014, soit une baisse de 24,9 millions €.

Cette évolution s'explique par :

- une baisse des produits d'exploitation de l'ordre de 62,2 millions € (-3,9%);
- compensée en partie par une baisse des charges d'exploitation de l'ordre de 37,3 millions € (-2,6%).

La baisse des produits d'exploitation de 62,2 millions € peut s'expliquer par :

- une baisse de la dotation de l'État pour 12,9 millions €,
- une baisse de la variation des commandes en cours d'exécution, qui n'est compensée que partiellement par une hausse du chiffre d'affaires relatif à la redevance d'infrastructure et au chiffre d'affaires divers, pour 3,5 millions €,

- une baisse de la production immobilisée de 50,9 millions €,
- une baisse des autres produits d'exploitation de 0,2 million €,
- compensée en partie par une hausse de la variation des stocks de en-cours de fabrication et des produits finis de 5,3 millions €.

La baisse des charges d'exploitation de 37,3 millions € peut s'expliquer par les éléments suivants :

- une baisse de la consommation des approvisionnements et des marchandises de 33,8 millions €,
- une baisse des charges de personnel de 7,6 millions €,
- une baisse des autres charges d'exploitation de 1,8 million €,
- compensée en partie par une hausse d'autres achats de services et biens divers pour 5,9 millions €.

## EBT

Les amortissements et charges ayant trait aux réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales, et ayant trait aux provisions se sont élevés à 547,3 millions €, soit une hausse de 41,3 millions € par rapport à 2014. Les amortissements ont augmenté de 41,8 millions €, mais cet accroissement a été presque entièrement compensé par une augmentation correspondante des amortissements sur subsides en capital, de sorte qu'il n'a pour ainsi dire pas impacté l'EBT. Les charges liées aux réductions de valeur ont augmenté de 10,7 millions €. Suite au paiement d'une partie des congés non pris, les coûts liés aux provisions ont diminué de 11,2 millions €.

Le résultat financier est positif et atteint 565,6 millions d'euros, soit une progression de 57,1 millions € par rapport à 2014. Il comprend, d'une part, les produits financiers à hauteur de 702,4 millions €, dont 626,1 millions € se rapportant seulement aux amortissements sur subsides en capital, et, d'autre part, les charges financières d'un

montant de 136,8 millions €, dont 124,9 millions € de charges financières proprement dites liées aux dettes.

Le résultat exceptionnel s'est élevé à -121,2 millions €, contre -127,3 millions € en 2014. Ce résultat inclut -118,9 millions € en amortissements exceptionnels sur des immobilisations corporelles qui sont compensés par les amortissements sur subsides en capital susvisés.

L'exercice 2015 se clôture donc sur un résultat d'exploitation (EBT) global de -6,8 millions €, qui s'approche du break-even en phase avec les objectifs budgétaires (2014: -3,7 millions €), mais montre en même temps que l'équilibre financier n'est pas évident à atteindre et qu'une politique financière rigoureuse reste indispensable.



## 2.2 Bilan

ACTIF (en millions €)	2014	2015
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18.357,03</b>	<b>18.736,46</b>
I. Frais d'établissement	0,00	0,00
II. Immobilisations incorporelles	1.389,99	1.374,19
III. Immobilisations corporelles	16.873,37	17.286,86
IV. Immobilisations financières	93,67	75,41
<b>Actifs circulants</b>	<b>2.703,17</b>	<b>2.701,36</b>
V. Créances à plus d'un an	873,07	901,14
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	277,28	268,59
VII. Créances à un an au plus	461,12	462,41
VIII. Placements de trésorerie	404,92	399,65
IX. Valeurs disponibles	199,57	168,24
X. Comptes de régularisation	487,21	501,33
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21.060,20</b>	<b>21.437,82</b>

PASSIF	2014	2015
<b>Capitaux propres</b>	<b>15.970,22</b>	<b>16.375,62</b>
I. Capital	875,28	875,28
II. Primes d'émission	299,32	299,32
III. Plus-values de réévaluation	62,47	62,31
IV. Réserves	17,17	17,17
V. Résultat reporté	-103,07	-103,07
Perte de l'exercice à affecter		-6,75
VI. Subsidés en capital	14.819,05	15.231,36
<b>Provisions</b>	<b>413,84</b>	<b>442,35</b>
VII. Provisions	413,84	442,35
<b>Dettes</b>	<b>4.676,14</b>	<b>4.619,85</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	2.918,39	3.158,59
IX. Dettes à un an au plus	976,3	661,45
X. Comptes de régularisation	781,45	799,81
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21.060,20</b>	<b>21.437,82</b>

Le total bilantaire d'Infrabel au 31.12.2015 s'élève à 21.437,8 millions€, soit une hausse de 377,6 millions€ par rapport à l'année précédente (+ 1,8%).

La structure bilantaire reste marquée par un volume important d'actifs immobilisés (18.736,5 millions€). Il s'agit essentiellement d'immobilisations corporelles (17.286,9 millions€), mais également d'immobilisations incorporelles (1.374,2 millions€), parmi lesquelles figure le droit d'exploitation, et les immobilisations financières (75,4 millions€).

L'accroissement des immobilisations de 379,4 millions€ est dû aux investissements réalisés en 2015 à hauteur de 964,9 millions€ et à la reprise de la réduction de valeur sur Ixilio (ex-Syntigo) pour un montant de 16,7 millions€. Ces augmentations sont partiellement compensées par les amortissements et les réductions de valeur sur les actifs immobilisés, par les mises hors service et par les remboursements d'emprunts par les filiales pour un montant de 602,2 millions€.

Parmi ces immobilisations corporelles, un montant de 15,7 millions €, versé à TUC RAIL comme acompte sur des travaux d'investissement, est acté et prélevé sur les subsides en capital.

Le reste de l'actif se compose d'actifs circulants (2.701,4 millions€), qui sont constitués de 1.363,6 millions€ de créances, 567,9 millions€ de placements de trésorerie et de valeurs disponibles, 268,6 millions€ de stocks et de commandes en cours d'exécution et, enfin, 501,3 millions€ de comptes de régularisation.

La légère baisse des actifs circulants de 1,8 million d'euros est due à la baisse des placements de trésorerie et des valeurs disponibles de 36,6 millions€ et des stocks et commandes en cours de 8,7 millions€, en partie compensée par une hausse des créances de 29,4 millions€ et des comptes de régularisation de 14,1 millions€.

Le passif est composé de 16.375,6 millions€ de capitaux propres, dont 15.231,4 millions€ de subsides en capital, puis 442,4 millions€ de provisions et 4.619,9 millions€ de dettes, dont 3.158,6 millions€ de dettes (brutes) à long terme, 661,5 millions€ de dettes à court terme et pour 799,8 millions€ de comptes de régularisation.

Les capitaux propres ont augmenté de 405,4 millions€ à cause de l'accroissement des subsides en capital, légèrement compensé par la baisse des plus-values de réévaluation et la perte de l'exercice.

Les provisions ont augmenté de 28,5 millions€, principalement suite à la comptabilisation de provisions additionnelles pour des litiges juridiques et fiscaux, compensée en partie par une baisse des provisions liées au personnel.

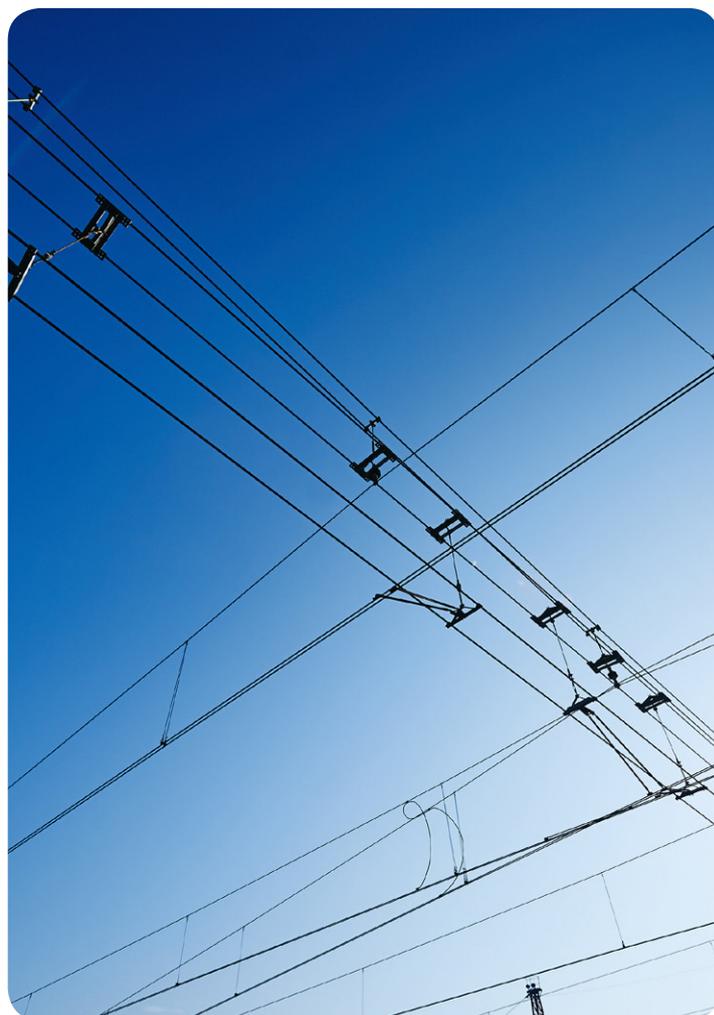
La diminution des dettes de l'ordre de 56,3 millions€ est imputable à la baisse de 74,7 millions€ des dettes à court et long terme, compensée en partie par l'augmentation de 18,4 millions€ des comptes de régularisation. La baisse des dettes à court et long terme est principalement due aux remboursements de dettes financières et commerciales. La hausse des dettes à long terme de 240,2 millions€ s'explique par un reclassement des dettes à court terme vers celles à long terme, suite à la décision d'un établissement de crédit d'exercer ses options de prolongation de deux ans des prêts qu'il a accordé à Infrabel.

## 2.3 Continuité

Le Conseil d'administration constate qu'il ressort du bilan une perte reportée à hauteur de 109,8 millions€ et que des pertes ont été réalisées sur deux exercices consécutifs, mais note également que :

- Cette perte reportée est quasi entièrement la conséquence de la scission partielle en 2014 de la SNCB-Holding dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, ce qui a entraîné la reprise de 126,9 millions€ de pertes reportées. Précédemment, Infrabel présentait un résultat reporté positif;
- Ces dernières années, l'EBT se situe autour du break-even. En plus, ce résultat doit être vu dans le cadre d'un chiffre d'affaires de 1,2 milliard€ en 2015;
- La perte reportée de 109,8 millions€ doit être comparée à des capitaux propres totaux de 16,4 milliards€;
- Infrabel entretient des liens étroits avec l'État fédéral, actionnaire à 99,3%;
- L'équilibre financier est garanti par la loi, notamment via l'article 47, §1<sup>er</sup>, du Code ferroviaire, tel qu'inséré par la loi du 15 juin 2015, qui prévoit que l'Etat fédéral doit prendre les mesures appropriées si, par rapport à une période de maximum 5 ans, les revenus d'Infrabel ne couvrent pas les charges liées à l'infrastructure ferroviaire.

Eu égard à ces éléments, le Conseil d'administration est dès lors d'avis que la perte reportée n'est pas de nature à compromettre la continuité de la société et que l'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de continuité est par conséquent bien justifiée.



## 2.4 Affectation du résultat

<b>Le résultat à affecter s'élève à :</b>	
Résultat à affecter de l'exercice	-6.753.636,31 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	-103.068.364,01 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>-109.822.000,32 €</b>
<b>Le Conseil d'administration propose l'affectation de résultat suivante :</b>	
Report au prochain exercice	-109.822.000,32 €

## 2.5 Risques et incertitudes liés à l'utilisation d'instruments financiers

Infrabel mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

Pour gérer les risques financiers, on peut faire appel à des contrats à terme et à des produits dérivés. Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change.

Toute transaction relative aux taux d'intérêt et taux de change doit être liée à une transaction commerciale sous-jacente.

### Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie. Les placements et emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. La durée résiduelle pondérée de la dette à long terme est fixée à 5 ans minimum.

### Risque de change

Toute opération d'endettement ou de placement significative qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Tous les risques de taux de change commerciales doivent être couverts immédiatement par des contrats de change à terme dès une contrevaleur de EUR 100.000.

### Risque de taux d'intérêt

La partie de la dette totale qui est financée sur la base d'un taux d'intérêt flottant est soumise à un risque de taux d'intérêt. La politique financière, telle qu'approuvée par les Organes de gestion, permet de conclure des financements à taux flottant pour un maximum de 40% de la dette totale à long terme. La répartition actuelle des dettes respecte largement cette ligne de conduite. Les adaptations des positions en taux flottant vers taux fixe s'opèrent si nécessaire via des swaps de taux d'intérêt. En plus, une partie importante de l'encours des dettes est couverte par des engagements de l'Etat belge envers Infrabel.

### Risque de crédit

En application de la politique financière, des liquidités devenant éventuellement disponibles sont placées auprès d'un certain nombre d'institutions financières à hauteur d'un montant maximal autorisé, qui est tributaire du rating de chaque contrepartie financière, et pour une période de 12 mois maximum. Les montants restants sont placés auprès de l'Agence de la Dette de l'Etat belge. Le risque de contrepartie s'en trouve réduit au minimum; en outre, le rating de toutes les contreparties est actualisé toutes les deux semaines.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par une garantie en liquidités, ce qu'on appelle « collateral », réglée par les contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par Infrabel, soit par la contrepartie, en cas d'annulation contre la valeur de marché actuelle de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties et par lequel le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Dans le cadre de la gestion normale de l'entreprise, Infrabel est théoriquement aussi exposée à des risques de crédit sur ses créances commerciales et financières. Le risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs est néanmoins faible, étant donné que ses principaux débiteurs sont l'Etat belge et les opérateurs ferroviaires.

## 2.6 Missions complémentaires confiées aux commissaires

Pendant l'exercice comptable 2015, aucune mission complémentaire n'a été confiée aux commissaires.

## 2.7 Corporate Governance

Les informations 'Corporate Governance' et le rapport de rémunération font partie intégrante de ce rapport annuel. Nous nous référons au rapport de Corporate governance disponible sur le site web de la société.

## 2.8 Proposition de décharge des Administrateurs et des commissaires

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés et de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'aux commissaires.

Etablis à Bruxelles le 25/04/2016

Au nom du Conseil d'administration,

**Christine Vanderveeren**  
Présidente du Conseil d'administration

**Luc Lallemand**  
Administrateur délégué



02



# Bilan 2015

## 1. Actif

### Bilan exercice 2015 ( en € )

ACTIF	Bilan au 31/12/2014	Bilan au 31/12/2015
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>18.357.025.570,56</b>	<b>18.736.459.939,96</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>1.389.985.249,40</b>	<b>1.374.191.881,48</b>
Droit de concession	1.222.626.262,61	1.208.888.888,87
Imm. incorp. hors droit de concession	167.358.986,79	165.302.992,61
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>16.873.368.495,36</b>	<b>17.286.854.560,96</b>
A. Terrains et constructions	6.316.618.359,24	6.911.153.798,43
Valeur d'acquisition	7.198.836.034,11	7.885.839.732,18
Amortissements	-882.217.674,87	-974.685.933,75
B. Installations, machines et outillage	6.350.861.495,67	7.090.453.964,24
Valeur d'acquisition	12.019.598.426,72	13.086.934.198,99
Amortissements	-5.668.736.931,05	-5.996.480.234,75
C. Mobilier et matériel roulant	29.567.445,76	28.159.849,44
Valeur d'acquisition	142.659.676,65	141.026.478,92
Amortissements	-113.092.230,89	-112.866.629,48
D. Location-financement et droits similaires	3.148.913,56	2.991.468,49
Valeur d'acquisition	39.303.309,33	39.303.309,33
Amortissements	-36.154.395,77	-36.311.840,84
E. Autres immobilisations corporelles	30.692.826,76	29.816.346,34
Valeur d'acquisition	115.086.704,88	106.348.589,60
Amortissements	-84.393.878,12	-76.532.243,26
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	4.142.479.454,37	3.224.279.134,02
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>93.671.825,80</b>	<b>75.413.497,52</b>
A. Entreprises liées	83.539.930,33	65.071.704,55
1. Participations	3.470.093,42	22.799.038,73
2. Créances	80.069.836,91	42.272.665,82
B. Entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation	10.130.237,50	10.340.135,00
1. Participations	10.130.237,50	10.340.135,00
C. Autres immobilisations financières	1.657,97	1.657,97
1. Actions et parts	0,50	0,50
2. Créances et cautionnements en numéraire	1.657,47	1.657,47

## Bilan exercice 2015 ( en € )

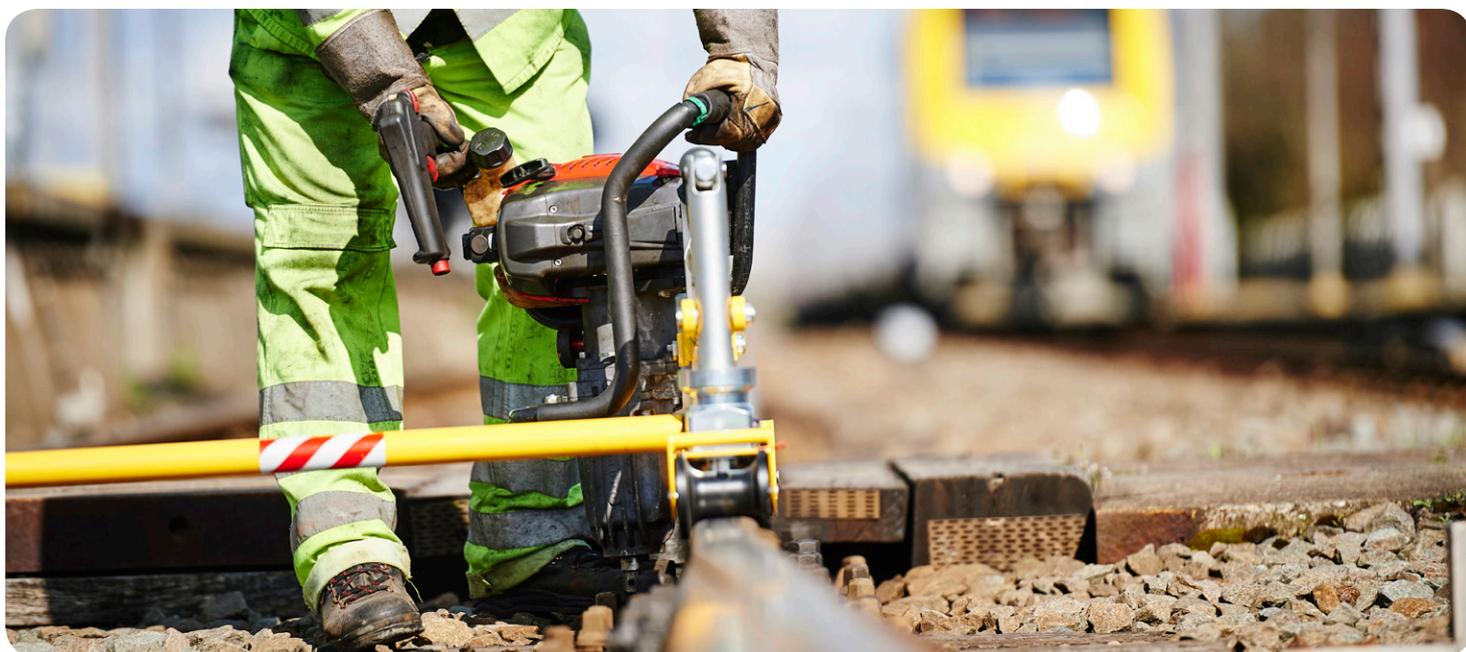
ACTIF	Bilan au 31/12/2014	Bilan au 31/12/2015
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>2.703.170.876,66</b>	<b>2.701.362.175,41</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>873.070.622,75</b>	<b>901.141.076,11</b>
A. Créances commerciales	4.642.074,66	0,00
B. Autres créances	868.428.548,09	901.141.076,11
- Créance sur l'Etat liée au PPP Diabolo	359.527.250,77	350.471.000,00
- Autres créances sur l'Etat	471.435.005,40	505.551.241,16
- Autres	37.466.291,92	45.118.834,95
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>277.277.816,98</b>	<b>268.594.017,06</b>
A. Stocks	240.134.338,76	249.485.968,25
1. Approvisionnements	234.604.028,38	240.491.991,15
2. En cours de fabrication	3.494.693,88	6.456.553,75
3. Produits finis	1.929.180,21	2.533.665,45
6. Acomptes versés	106.436,29	3.757,90
B. Commandes en cours d'exécution	37.143.478,22	19.108.048,81
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>461.115.294,86</b>	<b>462.407.888,75</b>
A. Créances commerciales	231.463.982,72	264.067.540,63
B. Autres créances	229.651.312,14	198.340.348,12
- Créances subventionnées	126.198.554,54	80.897.112,83
- TVA à récupérer	47.304.855,02	50.660.465,95
- Dotation d'investissement	32.262.447,42	49.317.047,90
- Autres	23.885.455,16	17.465.721,44
<b>VIII.Placements de trésorerie</b>	<b>404.925.193,61</b>	<b>399.647.399,83</b>
B. Autres placements	404.925.193,61	399.647.399,83
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>199.569.358,53</b>	<b>168.245.172,27</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>487.212.589,93</b>	<b>501.326.621,39</b>
- Charges à reporter liées au PPP Diabolo	449.714.565,14	463.961.128,82
- Charges à reporter autres	20.754.686,92	14.080.048,81
- Produits acquis	16.743.337,87	23.285.443,76
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21.060.196.447,22</b>	<b>21.437.822.115,37</b>

## 2. Passif

### Bilan exercice 2015 ( en € )

PASSIF	Bilan au 31/12/2014	Bilan au 31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15.970.222.897,75</b>	<b>16.375.621.625,21</b>
<b>I. Capital</b>	<b>875.280.391,67</b>	<b>875.280.391,67</b>
A. Capital souscrit	875.280.391,67	875.280.391,67
B. Capital non appelé (-)	0,00	0,00
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>299.317.752,80</b>	<b>299.317.752,80</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>62.470.997,59</b>	<b>62.310.948,97</b>
<b>IV. Réserves</b>	<b>17.170.597,69</b>	<b>17.170.597,69</b>
A. Réserves légales	17.170.597,69	17.170.597,69
<b>V. Résultat reporté</b>	<b>-103.068.364,01</b>	<b>-109.822.000,32</b>
<b>VI. Subsidés en capital</b>	<b>14.819.051.522,01</b>	<b>15.231.363.934,40</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>413.839.550,14</b>	<b>442.346.834,97</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges et impôts différés</b>	<b>413.839.550,14</b>	<b>442.346.834,97</b>
A. Provisions pour risques et charges	413.839.550,14	442.346.834,97
1. Pensions et obligations similaires	189.742.801,48	166.875.452,26
4. Autres risques et charges	224.096.748,66	275.471.382,71





PASSIF	Bilan au 31/12/2014	Bilan au 31/12/2015
<b>DETTES</b>	<b>4.676.133.999,33</b>	<b>4.619.853.655,19</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>2.918.388.687,21</b>	<b>3.158.592.096,28</b>
A. Dettes financières	1.883.652.943,95	2.148.380.135,34
2. Emprunts obligataires non subordonnés	1.317.656.060,67	1.318.011.950,41
4. Etablissements de crédit	204.080.000,00	405.340.000,00
5. Autres emprunts	361.916.883,28	425.028.184,93
B. Dettes commerciales	1.021.790.417,78	1.007.291.333,05
- PPP liaison ferroviaire Liefkenshoek	662.263.167,01	656.820.221,54
- PPP Diabolo	359.527.250,77	350.471.111,51
D. Autres dettes	12.945.325,48	2.920.627,89
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>976.293.198,31</b>	<b>661.449.288,02</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	311.139.866,81	37.851.023,47
B. Dettes financières	66.051.264,45	59.254.792,13
1. Institutions de crédit	233,13	0,00
2. Autres emprunts	66.051.031,32	59.254.792,13
C. Dettes commerciales	573.342.400,72	541.459.388,48
1. Fournisseurs	573.342.400,72	541.459.388,48
D. Acomptes reçus sur commande	4.764.846,75	3.158.162,83
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.617,76	36.491,69
F. Autres dettes	20.992.201,82	19.689.429,42
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>781.452.113,81</b>	<b>799.812.270,89</b>
- Charges à imputer	117.042.195,28	124.331.212,75
- Produits à reporter liées au PPP Diabolo	450.035.365,07	463.960.424,02
- Produits à reporter redevance infrastructure	112.067.946,66	113.006.767,15
- Produits à reporter autres	102.306.606,80	98.513.866,97
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21.060.196.447,22</b>	<b>21.437.822.115,37</b>

## 3. Explication du bilan

### 3.1. Introduction

Le total du bilan est passé de 21,1 milliards € fin 2014 à 21,4 milliards € fin 2015, soit une hausse de 1,8% par rapport à l'année précédente.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent d'une part le droit d'exploitation du réseau belge pour une valeur comptable de 1.208.888.888,87 €. Ce droit d'exploitation est amorti linéairement sur 99 ans. Cette rubrique comprend d'autre part les montants investis en software pour des applications informatiques spécifiques comme entre autres SAP.

La valeur comptable de ces softwares s'élève à 165.302.992,61 €.

*Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 1 (page 39).*

### 3.3. Immobilisations corporelles

Infrabel dispose d'un budget d'investissement annuel important. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire classique. Infrabel investit des montants importants pour les projets d'investissement prévus dans le plan stratégique FOCUS comme dans le déploiement des systèmes de sécurité TBL1+ et ETCS, la concentration des cabines de signalisation, l'accès aux ports ... Infrabel investit également dans l'achèvement des travaux d'infrastructure ferroviaire visant une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER).

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à la situation au 31 décembre 2014, s'élève à 413.486.065,60 €. Cette augmentation est principalement due aux investissements exécutés par Infrabel en 2015 pour 1.005.408.753,39 €. Cette augmentation est partiellement compensée par les amortissements sur les immobilisations corporelles, les ventes et les mises hors service pour 591.922.687,79 €.

*Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 2 (page 40).*

### 3.4. Immobilisations financières

Infrabel détient des participations dans 7 entreprises liées pour un montant total de 22.799.038,73 €:

- TUC RAIL SA pour 1.487.361,15 €
- Ixilio SA, anciennement dénommée Syntigo SA, pour 16.728.945,31 €
- Chantier de Créosotage de Bruxelles SA (CCB) pour 1.796.732,27 €
- AlphaCloud SA pour 2.600.000,00 €
- SPV 162 SA pour 62.000,00 €
- SPV Zwankendamme SA pour 62.000,00 €
- SPV Brussels Port SA pour 62.000,00 €

Le 31 mars 2015, Syntigo a cédé à Infrabel sa participation de 100 actions dans la société AlphaCloud pour un montant de € 2.600.000,00.

AlphaCloud offre des solutions permettant la sauvegarde et le back-up de données informatiques dans le Data Center à Muizen (Malines). Suite à cette acquisition, le pourcentage de participation dans la société AlphaCloud est de 50% au sein d'Infrabel.

La réorganisation de ses activités et notamment la vente de l'activité B-Telecom, a conduit à une forte augmentation de la valeur réalisable de la société Syntigo, dorénavant dénommée Ixilio.

Par conséquent, la réduction de valeur totale actée sur Ixilio en 2014 a été reprise intégralement au 31 décembre 2015.

Les prêts octroyés aux SPV, créés pour le préfinancement de certains projets d'investissement prioritaires, et à AlphaCloud représentent fin 2015 un montant de 42.272.665,82 €.

Infrabel détient en plus des participations directes de moins de 50% dans 5 autres entreprises.

HR Rail SA de droit public agit comme employeur légal de tout le personnel d'Infrabel. Infrabel détient 49% des actions.

En plus, Infrabel détient des participations dans les SCRL GREENSKY, SPS Fin et Black Swan Solar II, toutes créées dans le cadre de projets d'énergie alternative.

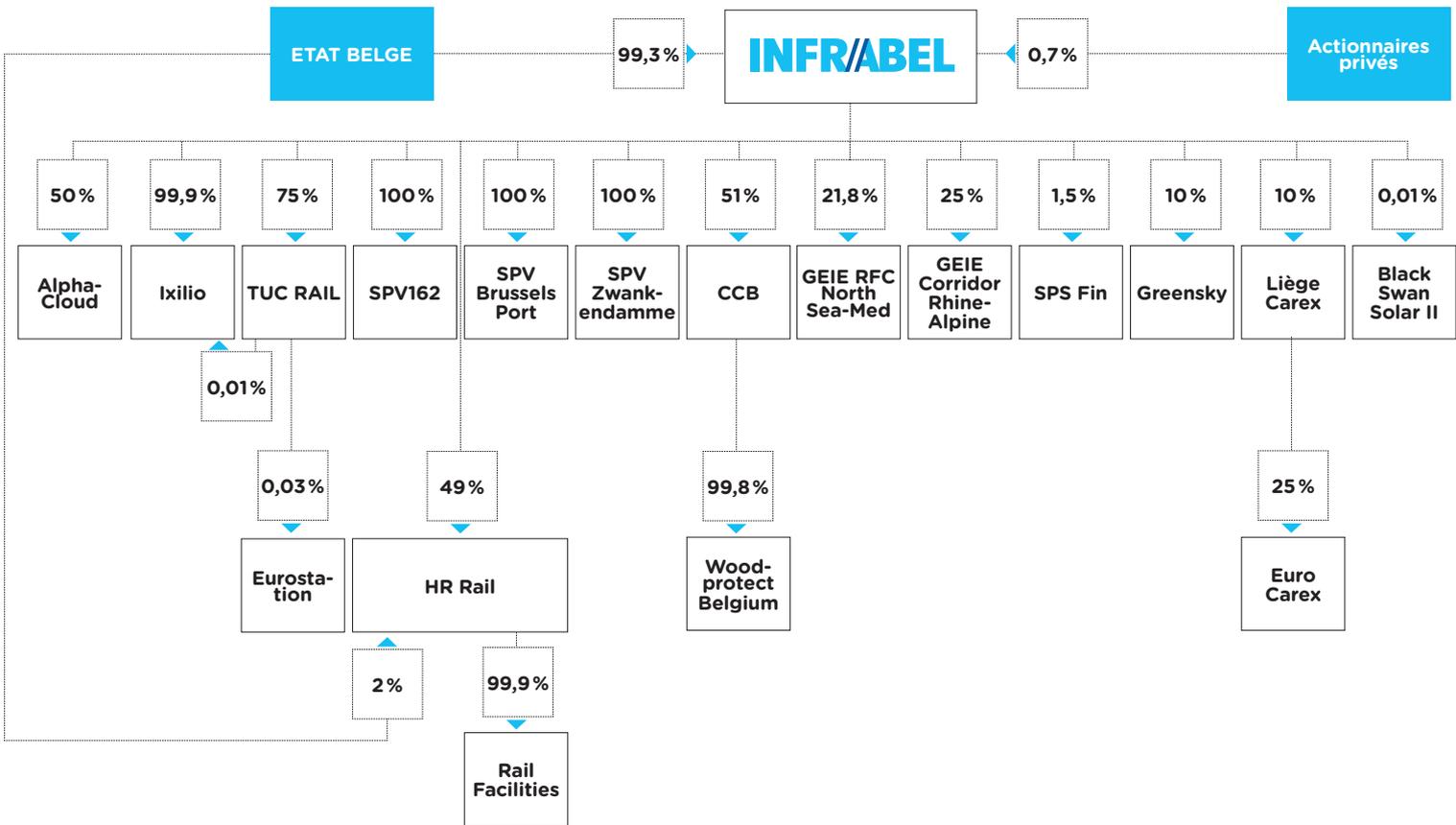
Parmi les participations directes se trouve également la participation dans l'ASBL Liège Carex qui réalise des études sur la construction d'un terminal trimodal (air, TGV et route) à Liège Airport.

Par ailleurs, Infrabel est également membre du Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) Rail Freight Corridor North Sea-Mediterranean et du GEIE Corridor Rhine-Alpine. Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport ferroviaire de marchandises via des corridors ferroviaires internationaux.

Via ces filiales, Infrabel détient indirectement des participations dans Woodprotect Belgium SA, Rail Facilities SA, l'ASBL Euro Carex et Eurostation SA.

La structure générale des participations d'Infrabel dans le capital de ses filiales est présentée dans le schéma suivant.

*Voir aussi l'annexe aux comptes annuels - Etat 3 (page 42).*



### 3.5. Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an s'élevaient au 31/12/2015 à 901.141.076,11€. Celles-ci comprennent les créances suivantes :

- Créance sur l'Etat relative au PPP Diabolo pour un montant de 350.471.000,00€ pour la réalisation de l'infrastructure ferroviaire visant à désenclaver l'aéroport de Bruxelles.
- Autres créances sur l'Etat pour un montant de 505.551.241,16€ pour la réalisation de divers travaux d'infrastructure ferroviaire.
- Autres créances pour un montant de 45.118.834,95€.



### 3.6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Au 31/12/2015, la société a dans son bilan des stocks pour un montant total de 249.485.968,25€. Une partie importante de ces stocks concerne des approvisionnements en marchandises, y compris les acomptes versés, tels que du matériel de signalisation, des traverses, des équipements de voies, des matériaux télécom, etc. et ce, pour un montant de 240.495.749,05€. Les produits finis et les en cours de fabrication ont respectivement une valeur de 2.533.665,45€ et de 6.456.553,75€.

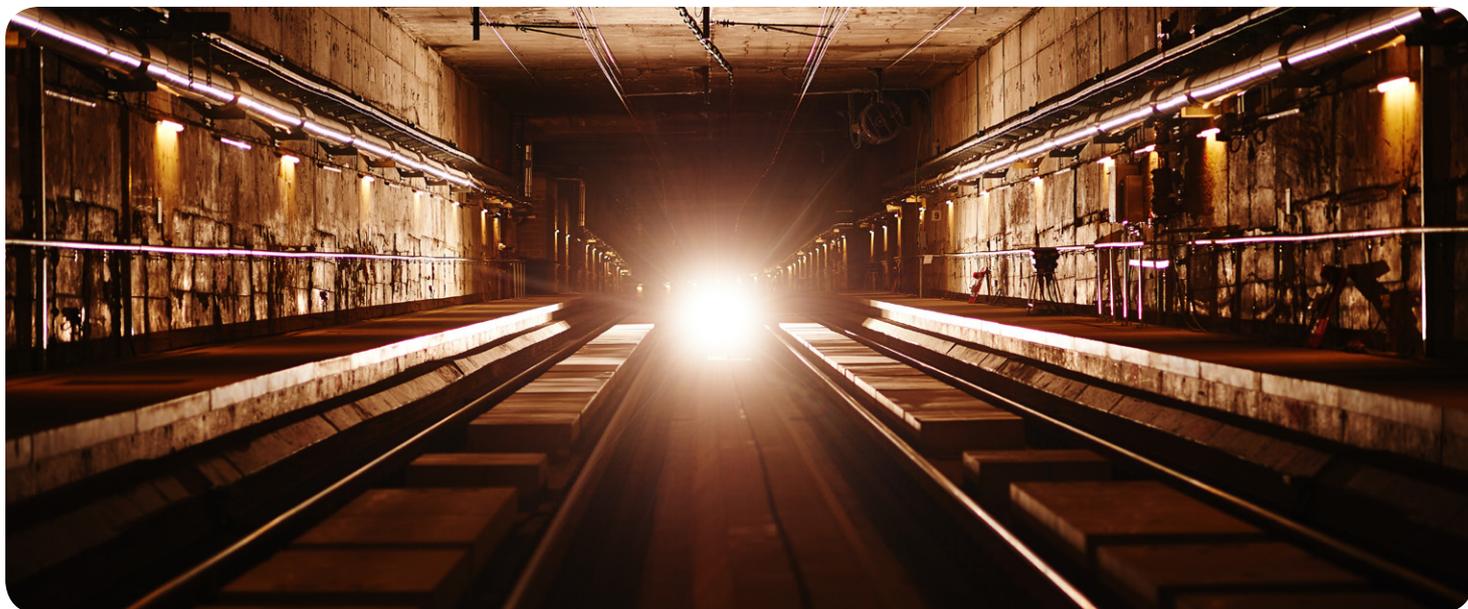
Les commandes en cours d'exécution s'élevaient à 19.108.048,81€ et concernent des travaux pour lesquels un contrat a été conclu avec le tiers qui a passé la commande. Ces commandes en cours seront facturées ultérieurement au tiers en question.

#### Montants en €

<b>Stocks :</b>	<b>249.485.968,25</b>
1. Approvisionnements	240.495.749,05
Valeur d'acquisition	263.160.975,16
- Matières premières	29.850,76
- Livraisons diverses	21.123.831,27
- Ballast	841.533,14
- Traverses	26.890.518,10
- Rails	12.813.288,23
- Equipements de voie	13.209.178,83
- Appareils de voies	15.885.501,98
- Caténaires	10.398.013,94
- Matériel sous-station et ECFM	2.214.439,16
- Matériel de signalisation	98.680.079,16
- Autre matériel de voies	33.169.232,19
- Matériaux rebuts	7.485.640,60
- Matériaux télécom	16.614.595,03
- Matériel roulant	3.801.514,87
- Acomptes approvisionnements	3.757,90
Réductions de valeur actées	-22.665.226,11
2. En cours de fabrication	6.456.553,75
3. Produits finis	2.533.665,45

#### Montants en €

<b>Commandes en cours d'exécution :</b>	<b>19.108.048,81</b>
- Prix de fabrication	20.252.262,94
- Réductions de valeur actées	-1.144.214,13



### 3.7. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus s'élèvent au 31/12/2015 à 462.407.888,75 €, constituées en créances commerciales pour 264.067.540,63 € et autres créances pour 198.340.348,12 €.

Les créances commerciales sur l'opérateur ferroviaire SNCB s'élèvent à 89.404.540,12 €. Il s'agit principalement de la facture de redevance infrastructure pour le mois de février 2016. Les redevances infrastructures sont facturées deux mois à l'avance à chaque opérateur actif sur le réseau ferroviaire belge. La créance liée aux subsides d'exploitation de l'Etat s'élève à 77.340.199,04 €.

Les autres créances pour un montant de 198.340.348,12 € comprennent principalement des créances liées à des subventions de tiers pour un montant de 80.897.112,83 € dont 53.261.197,17 € concernent le fonds RER. Le montant de la TVA à récupérer s'élève à 50.660.465,95 €.

### 3.8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose au 31/12/2015 de placements de trésorerie pour un montant de 399.647.399,83 €, dont la totalité est indisponible, car ces placements ont les mêmes dates d'échéance que les dettes auxquelles ils sont liés.

Ces placements de trésorerie sont composés comme suit :

- Titres à revenu fixe et dépôts détenus pour couvrir certaines dettes à long terme pour 283.917.399,83 €
- « Collaterals » liés aux swaps pour 115.730.000,00 €. Pour les swaps, des « collaterals » doivent être créés comme garanties en fonction de la valeur réelle des dettes qu'ils couvrent.

Infrabel dispose au 31/12/2015 également de valeurs disponibles pour un montant de 168.245.172,27 €.

Dans ce montant est également repris 59.254.792,13 € de dépôts des filiales auprès d'Infrabel dans le cadre du cash pooling. Il s'agit donc de valeurs disponibles qui n'appartiennent pas à Infrabel.

Le cash réellement disponible au service trésorerie s'élève donc à 108.990.380,14 €.

Le tableau des mouvements de trésorerie ci-dessous reprend les mouvements des placements de trésorerie et valeurs disponibles et la façon dont ils sont générés et affectés. Afin d'établir l'aperçu des mouvements de trésorerie, la méthode indirecte a été utilisée. Dans cette méthode, les mouvements de trésorerie sont reconstruits en corrigeant le bénéfice net avec les opérations non monétaires, telles que les amortissements, les réductions de valeur et les provisions.

<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>216.275.358,53</b>
<b>Activités opérationnelles</b>	
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>-6.753.636,31</b>
<b>Postes sans effet de trésorerie compris dans le résultat de la société</b>	<b>47.163.122,97</b>
- Amortissements des immobilisations	642.461.639,85
- Prise en résultat des subsides en capital	-625.051.421,41
- Amortissements des plus-values de réévaluation	-157.445,10
- Réductions de valeurs	-6.090.698,35
- Provisions pour risques et charges	36.427.742,91
- Plus-values et moins-values réalisées	-426.694,93
<b>Moyens bruts générés par l'activité opérationnelle de l'entreprise</b>	<b>40.409.486,66</b>
Variation des stocks et des commandes en cours	8.650.156,22
Variation des créances commerciales	-65.095.283,40
Variation des créances commerciales à long terme	-20.417.910,33
Variation des créances liées aux dotations d'exploitation de l'Etat	22.208.801,03
Variation des autres créances à court terme	6.086.777,42
Variation des dettes commerciales à court terme	-31.883.012,24
Variation des dettes commerciales à long terme	-13.897.928,07
Variation des autres dettes	-2.875.582,39
Variation dans les comptes de régularisation	1.423.580,18
Variation C/C TVA	-3.355.610,93
<b>Moyens nets générés par les activités opérationnelles</b>	<b>-58.746.525,85</b>
<b>Activités d'investissement</b>	
Investissements en immobilisations incorporelles	-43.592.613,61
Investissements en immobilisations corporelles	-996.863.366,55
Revenus de la vente d'immobilisations	725.734,04
Investissements en immobilisations financières	27.078.011,21
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-1.012.652.234,91</b>
<b>Activités de financement</b>	
Subsides en capital de l'Etat pour le financement des actifs	1.037.363.833,80
Variation des créances liées aux dotations d'investissement de l'Etat	-17.054.600,48
Variation des créances liées au Fonds RER	36.079.671,25
Variation des autres créances liées au financement de projets d'investissements	9.221.770,46
Variation des dettes financières et non financières	-25.983.978,52
Variation des garanties versées liées aux swaps et des placements directement liés aux dettes financières	-11.428.206,22
Variation des autres créances liées au couverture des positions	-7.652.543,03
<b>Moyens nets générés par les activités de financement</b>	<b>1.020.545.947,26</b>
Effet des fluctuations de taux de change	2.822.627,24
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>168.245.172,27</b>

### 3.9. Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 16.375.621.625,21€ et peuvent se résumer de la manière suivante:

Capital souscrit	875.280.391,67
Capital non appelé	0,00
Primes d'émission	299.317.752,80
Plus-values de réévaluation	62.310.948,97
Réserves	17.170.597,69
Résultat reporté	-109.822.000,32
Subsides en capital	15.231.363.934,40
<b>TOTAL</b>	<b>16.375.621.625,21</b>

Au 31 décembre 2015, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.660 actions avec droit de vote sans valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de 1/53.080.660<sup>ième</sup> du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'accroissement des subsides en capital par rapport à l'exercice précédent, provient des nouveaux subsides en capital reçus pour différents projets d'investissement financés par l'Etat, l'Union Européenne, les provinces, etc.

### 3.10 Provisions et impôts différés

Infrabel a provisionné dans son bilan des montants pour couvrir tous les risques et obligations importants connus pour un total de 442.346.834,97€. Les provisions constituées concernent:

Pensions et obligations similaires	166.875.452,26
Instruments financiers	101.231.995,83
Congés reportés	69.957.866,16
Litiges juridiques	52.403.396,37
Environnement	33.327.178,03
Litige fiscal	12.559.877,95
Congé et primes d'ancienneté	5.991.068,37
<b>TOTAL</b>	<b>442.346.834,97 €</b>

Les provisions pour les pensions et obligations similaires ainsi que les provisions pour congés et primes d'ancienneté, qui sont évaluées selon la norme IAS 19 afférente aux avantages au personnel, sont calculées actuariellement et de façon individuelle.

Suite à la réforme du Groupe SNCB, les provisions pour instruments financiers liés aux dettes transférées à Infrabel, ont également été transférées. Celles-ci ont légèrement augmenté en 2015 suite principalement à l'évolution des taux d'intérêts.

Suite à une modification de traitement comptable, les provisions pour congés reportés incluent depuis 2015 les charges patronales.

La provision pour litiges juridiques est liée à un certain nombre de dossiers juridiques en suspens et pour lesquels le risque de dédommagement est supérieur à 50%.

Les provisions « environnement » concernent des provisions pour l'assainissement de la pollution historique des sols.

Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel de 2013. Par prudence, une provision a été constituée pour les exercices d'imposition 2014 et 2015.

### 3.11

#### Dettes à plus d'un an

Les dettes à long terme s'élèvent à 3.158.592.096,28€ et peuvent être réparties comme suit:

Emprunts obligataires non subordonnés	1.318.011.950,41
Dettes financières auprès d'établissements de crédit	405.340.000,00
Autres dettes financières	425.028.184,93
Dettes commerciales	1.007.291.333,05
Autres dettes	2.920.627,89
<b>TOTAL</b>	<b>3.158.592.096,28 €</b>

Suite à la répartition de la dette historique dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, Infrabel s'est vu attribuer:

- des emprunts obligataires non subordonnés (Euro Medium Term Notes et des placements privés),
- des dettes financières auprès d'établissements de crédit,
- d'autres dettes financières non garanties,
- d'autres dettes liées aux swaps de devises.

Les dettes commerciales se composent de la dette liée au PPP liaison ferroviaire Liefkenshoek de 656.820.221,54€ et de la dette liée au PPP Diabolo de 350.471.111,51€.

### 3.12

#### Dettes à un an au plus

Les dettes à court terme s'élèvent à 661.449.288,02€ et peuvent être réparties comme suit:

Dettes à long terme échéant dans l'année	37.851.023,47
Dettes financières	59.254.792,13
Dettes commerciales	541.459.388,48
Avances reçues	3.158.162,83
Dettes fiscales, salariales et sociales	36.491,69
Autres dettes	19.689.429,42
<b>TOTAL</b>	<b>661.449.288,02 €</b>

Les dettes à long terme échéant dans l'année concernent la partie qui échoit à court terme des dettes financières auprès d'établissements de crédit et des dettes commerciales à long terme.

Les dettes financières sont principalement le résultat des dépôts des filiales d'Infrabel auprès d'Infrabel dans le cadre du cash pooling.

Les dettes commerciales sont composées des factures fournisseurs, des factures à recevoir et des notes de crédit à établir aux clients.

03

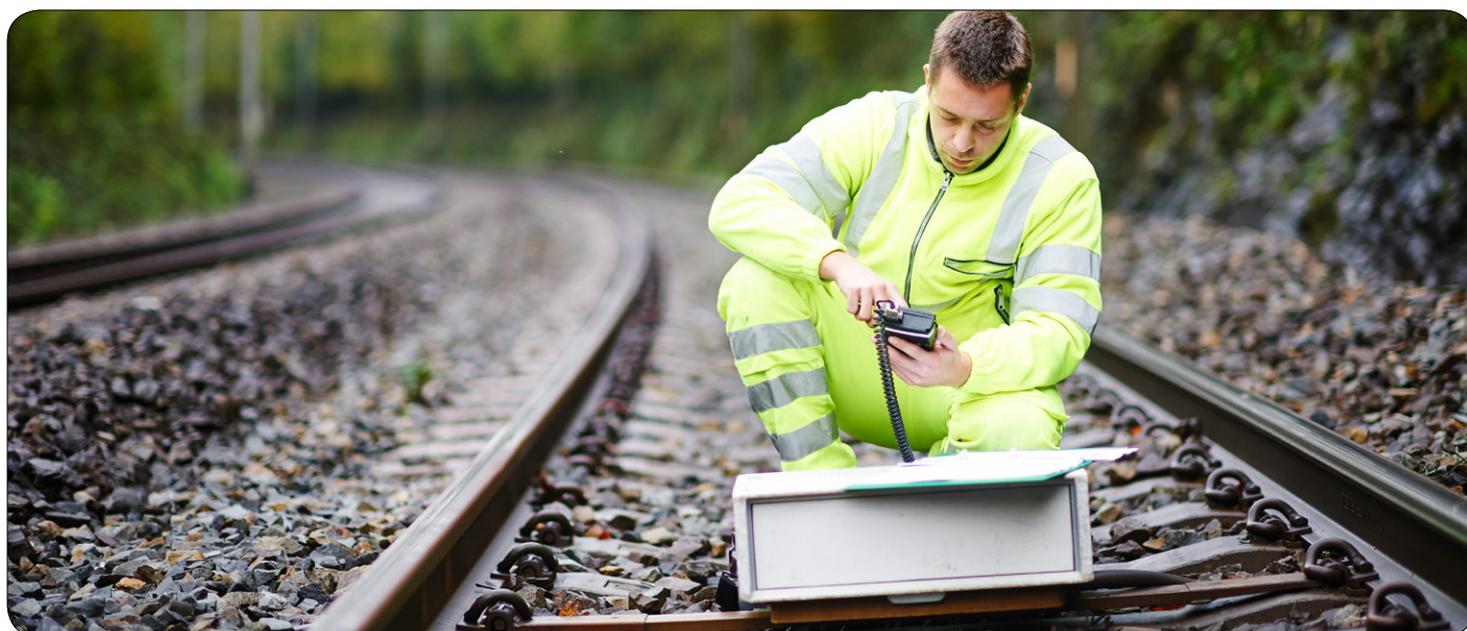


# Compte de résultat 2015

## 1. Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT ( en comparaison avec l'exercice précédent)	Cumul 31.12.2014	Cumul 31.12.2015	Variation
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>1.581.472.437,63</b>	<b>1.519.323.166,12</b>	<b>-62.149.271,51</b>
A. Chiffre d'affaires	1.162.654.034,48	1.189.451.944,52	26.797.910,04
Ventes et prestations de services	1.162.654.034,48	1.189.451.944,52	26.797.910,04
- Redevance infrastructure	676.953.090,26	688.458.643,76	11.505.553,50
- Dotation de l'Etat	237.734.088,45	224.826.568,64	-12.907.519,81
- Energie pour traction et bâtiments	115.876.050,87	115.439.409,83	-436.641,04
- Investissements pour tiers	36.718.354,10	77.381.194,84	40.662.840,74
- Autres	95.372.450,80	83.346.127,45	-12.026.323,35
Remises, ristournes et rabais accordés	0,00	0,00	0,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation+, réduction -)	24.342.210,50	-13.550.419,17	-37.892.629,67
C. Production immobilisée	357.460.859,80	306.589.321,34	-50.871.538,46
D. Autres produits d'exploitation	37.015.332,85	36.832.319,43	-183.013,42
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	<b>1.966.421.700,48</b>	<b>1.970.438.313,71</b>	<b>4.016.613,23</b>
A. Approvisionnements et marchandises	208.573.370,94	174.784.540,58	-33.788.830,36
1. Achats	221.366.275,30	179.787.481,92	-41.578.793,38
2. Variation des stocks (augmentation-, réduction +)	-12.792.904,36	-5.002.941,34	7.789.963,02
B. Services et biens divers	1.247.166.475,10	1.245.518.213,43	-1.648.261,67
- Charges de personnel	752.407.698,74	744.805.053,93	-7.602.644,81
- Autres	494.758.776,36	500.713.159,50	5.954.383,14
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	481.701.959,97	523.525.192,02	41.823.232,05
E. Réductions de valeur de stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-355.800,57	10.315.188,16	10.670.988,73
F. Provisions pour risques et charges (dotations+, reprises-)	24.701.474,29	13.475.553,29	-11.225.921,00
G. Autres charges d'exploitation	4.634.220,75	2.819.626,23	-1.814.594,52
<b>III. Resultat d'exploitation</b>	<b>-384.949.262,85</b>	<b>-451.115.147,59</b>	<b>-66.165.884,74</b>

COMPTE DE RESULTAT (en comparaison avec l'exercice precedent)	Cumul 31.12.2014	Cumul 31.12.2015	Variation
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>663.321.448,41</b>	<b>702.363.639,50</b>	<b>39.042.191,09</b>
A. Produits des immobilisations financières	6.390.695,11	4.430.454,70	-1.960.240,41
B. Produits des actifs circulants	25.233.384,02	29.727.887,50	4.494.503,48
C. Autres produits financiers	631.697.369,28	668.205.297,30	36.507.928,02
<b>V. Charges financières</b>	<b>154.798.781,41</b>	<b>136.789.709,15</b>	<b>-18.009.072,26</b>
A. Charges des dettes	123.558.884,36	124.887.860,59	1.328.976,23
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (augmentation +, réduction -)	-1.615.490,67	332.956,30	1.948.446,97
E. Autres charges financières	32.855.387,72	11.568.892,26	-21.286.495,46
<b>VI. Résultat courant avant impôt</b>	<b>123.573.404,15</b>	<b>114.458.782,76</b>	<b>-9.114.621,39</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>9.740.939,47</b>	<b>18.363.404,93</b>	<b>8.622.465,46</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0,00	16.738.842,81	16.738.842,81
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	9.540.136,56	585.735,07	-8.954.401,49
E. Autres produits exceptionnels	200.802,91	1.038.827,05	838.024,14
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>137.059.995,70</b>	<b>139.575.824,00</b>	<b>2.515.828,30</b>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	119.338.789,43	118.936.447,83	-402.341,60
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	16.737.125,18	0,00	-16.737.125,18
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	20.480.336,03	20.480.336,03
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	984.081,09	159.040,14	-825.040,95
E. Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>-3.745.652,08</b>	<b>-6.753.636,31</b>	<b>-3.007.984,23</b>



## 2. Explication du compte de résultat

### 2.1. Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires total est de 1.189.451.944,52 € et peut être présenté de la manière schématique suivante :

Montants en €	
<b>I. Produits d'exploitation</b>	
<b>A. Chiffre d'affaires</b>	<b>1.189.451.944,52</b>
Redevance infrastructure	688.458.643,76
Dotation de l'Etat	224.826.568,64
Electricité de traction et pour les bâtiments	115.439.409,83
Investissements pour tiers	77.381.194,84
Prestations de services ICT	39.403.544,76
Autres prestations de services	27.245.902,48
Ventes de mitrilles	8.574.244,35
Redevances contractuelles	4.348.484,10
Entretien et adaptations d'installations ferroviaires	3.773.951,76



La redevance infrastructure provenant des opérateurs ferroviaires représente 688,46 millions € ou 58 % du chiffre d'affaires.

Infrabel est rémunéré via une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises.

Pour assurer le financement de ses coûts opérationnels, l'entreprise dispose également d'une dotation de l'Etat s'élevant à 224,83 millions €, soit 19 % du chiffre d'affaires.

Infrabel achète de l'énergie électrique et la fournit ensuite aux différents utilisateurs. Cela signifie une refacturation aussi bien pour l'énergie de traction que pour l'énergie pour les bâtiments. Pour l'année 2015, ce produit s'élève à 115,44 millions €.

Infrabel obtient également d'autres produits, entre autres des prestations de services ICT, des investissements pour tiers, ventes de mitrilles, redevances contractuelles, etc.

## 2.2. Production immobilisée

Infrabel dispose de moyens propres qu'elle peut éventuellement utiliser, dans le cadre de son activité économique, pour la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés à l'aide des moyens internes, sont appelés «production immobilisée».

Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan.

La production immobilisée s'élève en 2015 à 306.589.321,34 €.

## 2.3. Approvisionnements et marchandises

Les charges d'approvisionnements et de marchandises s'élèvent à 174,78 millions€ dont 161,30 millions concernent les approvisionnements spécifiques pour les voies.



Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	<b>174.784.540,58</b>
1. Achats	179.787.481,92
Rails	31.128.770,62
Ballast	9.810.575,92
Traverses	34.609.195,84
Voies accessoires	7.749.166,66
Aiguillages	4.969.250,10
Caténaires	1.296.334,70
Matériel sous-station et ECFM	2.466.993,50
Matériel de signalisation	49.901.192,88
Autre matériel ferroviaire	8.353.731,20
Articles de télécommunication	4.009.848,94
Autres articles d'approvisionnement	25.492.421,56
2. Variation des stocks	-5.002.941,34
Variation des stocks des articles spécifiquement chemin de fer	11.012.889,09
Variation des stocks des autres articles	-16.015.830,43

## 2.4. Services et biens divers

Les services et biens divers portent sur un montant total de 1.245,52 millions€ dont 744,80 millions€ sont des charges de personnel.

Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>B. Services et biens divers</b>	<b>1.245.518.213,43</b>
Charges de personnel	744.805.053,93
Autres charges relatives au personnel	23.993.448,00
Energie de traction et bâtiments	125.581.620,66
Entretien de l'infrastructure	111.794.545,17
Location de biens mobiliers et immobiliers	55.796.076,94
Investissements pour tiers	52.612.881,45
Frais de contrôles techniques, procédés industriels et de transport	24.326.578,88
Frais de télécommunication et de réseau	1.967.765,28
Autres services	104.640.243,12

Vu que l'entièreté du personnel est détaché par HR Rail, jouant le rôle d'employeur légal, les charges de personnel sont considérées comme services et biens divers.

Infrabel achète l'énergie électrique pour son usage propre ainsi que pour d'autres utilisateurs. Seule la partie d'Infrabel reste à charge du compte de résultats. Ces achats portent aussi bien sur l'électricité de traction que sur l'électricité nécessaire pour les bâtiments. Ces achats s'élèvent à 125,58 millions€.

## 2.5. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

Les amortissements sont comptabilisés mensuellement et prennent cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation peut être mise en exploitation et ceci conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont compensés en grande partie par l'amortissement des subsides en capital y afférent. Ces derniers sont comptabilisés comme produits financiers.

Le coût de 13,5 millions€ pour les provisions pour risques et charges est principalement dû à l'augmentation des provisions pour litiges juridiques et pour les congés reportés, compensée partiellement par la diminution de la provision pour pensions et obligations similaires.

Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>523.525.192,02</b>
Frais d'établissement	0,00
Droit de concession	13.737.373,74
Autres immobilisations incorporelles (principalement software)	38.212.500,63
Immobilisations corporelles	471.575.317,65
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales</b>	<b>10.315.188,16</b>
<b>F. Provisions pour risques et charges</b>	<b>13.475.553,29</b>

## 2.6. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 702,36 millions€ et proviennent essentiellement des amortissements sur les subsides en capital (626,09 millions€) et des subsides en intérêts (41,67 millions€). En outre, un montant de 29,73 millions€ provient des intérêts sur

les placements. Un montant de 4,43 millions€ concerne les produits provenant des immobilisations financières, notamment les intérêts reçus sur les prêts aux SPV et AlphaCloud.

Montants en €	
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>702.363.639,50</b>
A. Produits des immobilisations financières	4.430.454,70
B. Produits des actifs circulants	29.727.887,50
C. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	455,65
D. Subsides en capital et en intérêts	667.763.913,76
E. Autres produits financiers	440.927,89

## 2.7. Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 136,79 millions€ et peuvent s'expliquer principalement par les charges d'intérêts sur les dettes (124,89 millions€). En outre, d'autres charges financières ont été enregistrées pour un montant de 5,51 millions€, et concernent principalement la provision pour les instruments financiers (2,47 millions€).

Montants en €	
<b>V. Charges financières</b>	<b>136.789.709,15</b>
A. Charges des dettes	124.887.860,59
B. Réductions de valeur sur actifs circulants	332.956,30
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	5.019.134,81
D. Reprises subsides en capital	1.038.827,05
E. Autres charges financières	5.510.930,40

04

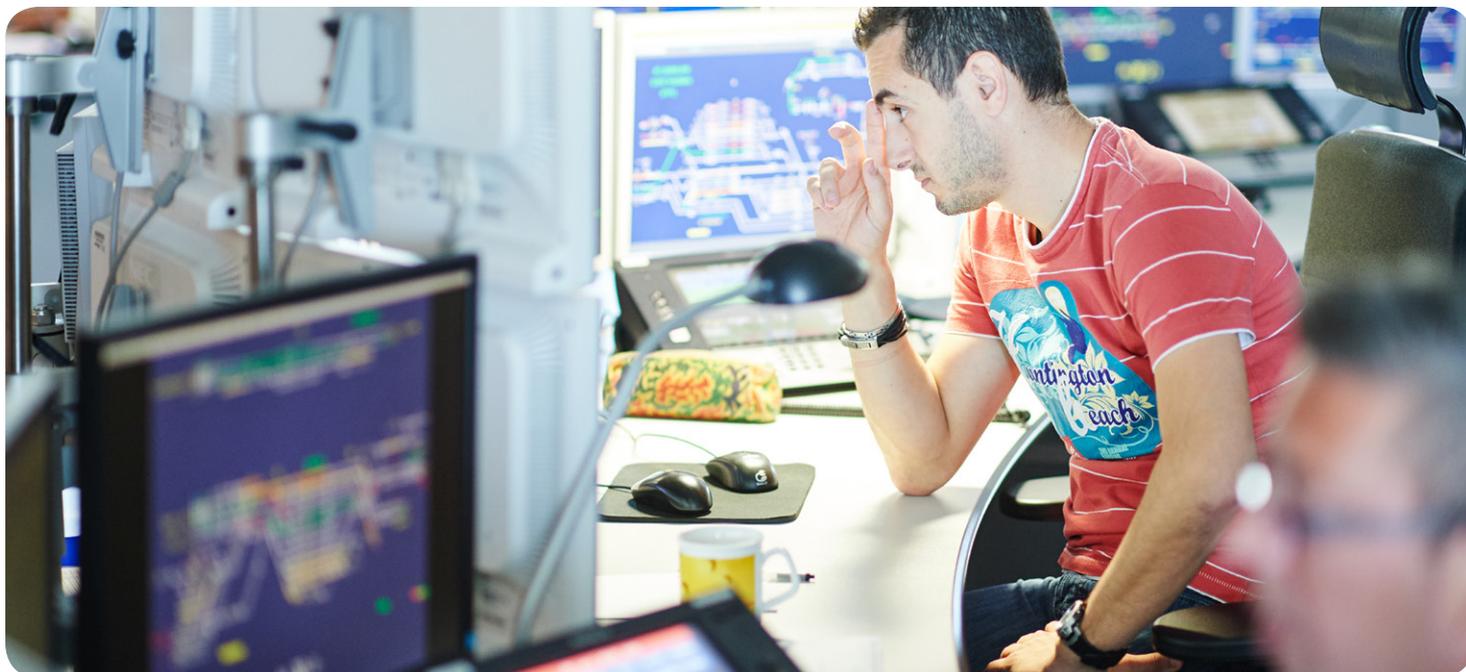


# Annexe aux comptes annuels

## 1. Etat des immobilisations incorporelles

Montants en €	Concessions, brevets, licences,...
<b>A. Valeur d'acquisition</b>	
A la fin de l'exercice comptable précédent	1.639.730.734,24
Mutations de l'exercice:	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	43.592.613,61
- Cessions et désaffectations	-10.379.893,41
- Transferts d'une rubrique à une autre	-8.545.386,84
Situation fin d'exercice	1.664.398.067,60
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>	
A la fin de l'exercice comptable précédent	249.745.484,84
Mutations de l'exercice:	
- Actées	55.383.415,04
- Reprises	
- Acquis de tiers	
- Cessions et désaffectations	-10.379.893,41
- Transferts d'une rubrique à une autre	-4.542.820,35
Situation fin d'exercice	290.206.186,12
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1.374.191.881,48</b>

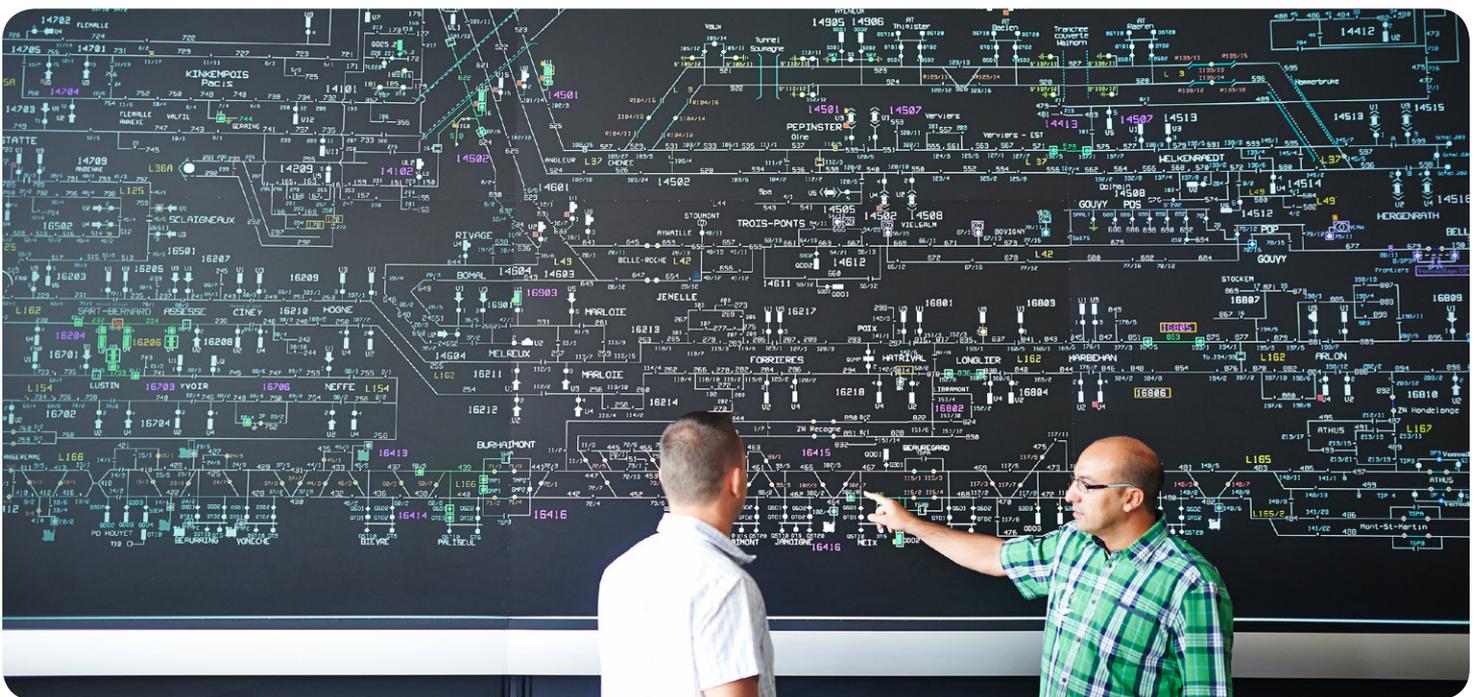




## 2. Etat des immobilisations corporelles

Montants en €	Terrains et bâtiments	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	6.028.872.202,16	12.019.598.426,72	142.659.676,65
Mutations de l'exercice:			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	46.581.592,50	192.953.151,68	364.427,43
- Cessions et désaffectations	-6.478.464,60	-159.310.924,87	-3.363.943,59
- Transferts d'une rubrique à une autre	646.903.173,69	1.033.693.545,46	1.366.318,43
Situation fin d'exercice	6.715.878.503,75	13.086.934.198,99	141.026.478,92
<b>B. Plus-values</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	1.169.963.831,95		
Mutations de l'exercice:			
- Actées			
- Acquises de tiers			
- Annulées	-2.603,52		
- Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	1.169.961.228,43		
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	882.217.674,87	5.668.736.931,05	113.092.230,89
Mutations de l'exercice:			
- Actées	98.433.142,49	481.575.043,67	3.611.952,88
- Acquises de tiers			
- Reprises			
- Cessions et désaffectations	-6.205.943,35	-159.310.924,87	-3.337.425,73
- Transferts d'une rubrique à une autre	241.059,74	5.479.184,90	-500.128,56
Situation fin d'exercice	974.685.933,75	5.996.480.234,75	112.866.629,48
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>6.911.153.798,43</b>	<b>7.090.453.964,24</b>	<b>28.159.849,44</b>

Montants en €	Location-financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	12,14	113.987.675,80	4.142.479.454,37
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée		135.351,19	756.828.843,75
- Cessions et désaffectations		-10.484.979,83	
- Transferts d'une rubrique à une autre		1.611.513,36	-1.675.029.164,10
Situation fin d'exercice	12,14	105.249.560,52	3.224.279.134,02
<b>B. Plus-values</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	39.303.297,19		
Mutations de l'exercice :			
- Actées		1.099.029,08	
- Acquises de tiers			
- Annulées			
- Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	39.303.297,19	1.099.029,08	
<b>C. Amortissements et réductions de valeurs</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	36.154.395,77	84.393.878,12	
Mutations de l'exercice :			
- Actées	157.445,07	3.300.640,70	
- Reprises			
- Acquises de tiers			
- Cessions et désaffectations		-10.484.979,83	
- Transferts d'une rubrique à une autre		-677.295,73	
Situation fin d'exercice	36.311.840,84	76.532.243,26	
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>2.991.468,49</b>	<b>29.816.346,34</b>	<b>3.224.279.134,02</b>



### 3. Etat des immobilisations financières

Montants €	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
<b>1. Participations et autres</b>			
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	20.199.038,73	10.140.135,00	10.000,50
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions	2.600.000,00	200.000,00	
- Cessions et retraits			
Situation fin d'exercice	22.799.038,73	10.340.135,00	10.000,50
<b>C. Réductions de valeur</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	16.728.945,31	9.897,50	10.000,00
Mutations de l'exercice :			
- Actées			
- Annulées	-16.728.945,31	-9.897,50	
Situation fin d'exercice	0,00	0,00	10.000,00
<b>D. Montant non appelé</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent			
Mutations de l'exercice			
Situation fin d'exercice			
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>22.799.038,73</b>	<b>10.340.135,00</b>	<b>0,50</b>
<b>2. Créances</b>			
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	80.069.836,91		1.657,47
Mutations de l'exercice			
- Additions	40.402.482,87		
- Remboursements	-77.611.829,92		
- Transfert vers les créances à court terme	-587.824,04		
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>42.272.665,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1.657,47</b>



## 4. Placements de trésorerie et autres placements

Montants en €	
Titres à revenu fixe	127.893.015,76
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	
Avec une durée résiduelle d'un mois au plus	0,00
Avec une durée résiduelle de plus d'un an	271.754.384,07

## 5. Comptes de régularisation de l'actif

Montants en €	
<b>Charges à reporter</b>	<b>478.041.177,63</b>
Charges liées au PPP Diabolo	463.961.128,82
Charges d'entretien pour le data center Muizen	4.522.618,80
Licences software	3.659.057,40
Loyers pour bâtiments	2.619.822,99
Primes d'assurances	955.100,21
Autres charges à reporter	2.323.449,41
<b>Produits acquis</b>	<b>23.285.443,76</b>
Intérêts courus et non échus sur placements	21.884.468,55
Remboursement assurance travaux	1.400.975,21

## 6. Etat du capital

	Montants en €	Nombre d'actions
<b>A. Capital</b>		
1. Capital souscrit		
A la fin de l'exercice précédent	875.280.391,67	53.080.660
Modifications pendant l'exercice comptable		
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>875.280.391,67</b>	<b>53.080.660</b>
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	875.280.391,67	53.080.660
<b>B. Capital non payé</b>		
1. Capital non appelé	0,00	

## 7. Comptes de régularisation du passif

Montants en €	
<b>Charges à imputer</b>	<b>124.331.212,75</b>
Pécules de vacances et primes du personnel	64.426.222,60
Intérêts courus et non échus sur les dettes financières	59.828.927,78
Charges diverses	76.062,37
<b>Produits à reporter</b>	<b>675.481.058,14</b>
Produits liés au PPP Diabolo suite à la créance sur l'Etat	463.960.424,02
Redevances infrastructure	113.006.767,15
Produits liés aux autres créances sur l'Etat	90.404.109,41
Produits divers	8.109.757,56

## 8. Droits et engagements non repris dans le bilan

Montants en €	
<b>Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers</b>	<b>52.967.972</b>
<b>Engagements importants d'acquisitions d'immobilisations</b>	
- Investissements en infrastructure ferroviaire	906.533.222,50
<b>Marché à terme</b>	
- Devises achetées	114.868.023,32
- Devises vendues	114.868.023,32
<b>Litiges importants et autres engagements importants</b>	
- Achat de matériaux et livraison de prestations	341.298.060,51
- Engagements liés aux litiges juridiques	34.358.393,59
- Swaps de taux d'intérêt	295.310.000,00
<b>Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan</b>	
- Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	325.121.417,09
- Droits liés aux contrats avec des clients	25.504.644,52
- Droits liés aux litiges juridiques	14.384.856,63
- Valeurs détenues pour le compte de tiers	551.099,89
- Risques liés à la construction de parcs d'éoliennes par Greensky	100.000,00
<b>Autres droits et engagements hors bilan</b>	
Droits et engagements découlant de l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 relatifs à la réforme des structures de la SNCB-Holding, d'Infrabel et de la SNCB:	
1. La SNCB est titulaire d'une servitude perpétuelle à titre gratuit sur les quais, .... en vue de la réalisation de ses missions de service public,	
2. Infrabel est titulaire d'une servitude perpétuelle à titre gratuit sur les gares et propriétés de la SNCB nécessaires à l'exécution par Infrabel de ses missions de service public.	

## 9. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants en €	2014	2015
<b>Entreprises liées</b>		
1. Immobilisations financières	83.539.930,33	65.071.704,55
Participations	3.470.093,42	22.799.038,73
Créances : autres	80.069.836,91	42.272.665,82
2. Créances	32.863.176,84	17.907.811,02
A plus d'un an	4.642.074,66	0,00
A un an au plus	28.221.102,18	17.907.811,02
3. Placements de trésorerie	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
4. Dettes	88.068.464,82	108.352.064,78
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	88.068.464,82	108.352.064,78
7. Résultats financiers	6.370.850,80	4.677.530,27
Produits des immobilisations financières	6.390.695,11	4.412.290,16
Produits des actifs circulants	56,47	99,69
Autres produits financiers	21.965,34	325.636,38
Charges des dettes	-41.861,28	-17.175,35
Autres charges financières	-4,84	-43.320,61
<b>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b>		
1. Immobilisations financières	10.130.237,50	10.340.135,00
Participations	10.130.237,50	10.340.135,00
2. Créances	4.337.303,21	8.733.213,43
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	4.337.303,21	8.733.213,43
4. Dettes	132.018.391,07	99.949.019,73
A plus d'un an	0,00	0,00
A un an au plus	132.018.391,07	99.949.019,73

## 10. Bilan social

En 2015 Infrabel comptait un effectif de personnel de 11.720,7 exprimé en équivalents temps plein moyens de l'année. L'entièreté du personnel est détaché par HR Rail, qui joue le rôle d'employeur légal.

05



# Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été approuvées au Conseil d'administration du 25/04/2016.

A la demande des services techniques, certaines durées d'utilité ont été modifiées afin de mieux refléter la réalité sur le terrain, suite à par exemple des nouvelles méthodes d'entretien.

Les règles d'évaluation font partie intégrante de ces comptes annuels.

Les présentes règles d'évaluation sont arrêtées dans le respect des dispositions légales en vigueur en Belgique, et plus particulièrement celles découlant de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Le cas échéant, lorsque la législation ou les usages comptables ne fournissent pas d'indications sur la mise en compte d'opérations à caractère extraordinaire, les écritures comptables retenues le sont en conformité avec le prescrit de l'article 24 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, et en se basant, si possible, sur les avis émis par la Commission des Normes Comptables ou les prescriptions du référentiel comptable international IAS/IFRS.

Les règles d'évaluation ont été alignées au maximum aux IAS/IFRS.

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes:

## 1. Frais d'établissement

---

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Les frais d'établissement ne peuvent pas être activés.

## 2. Immobilisations incorporelles

---

Sous cette rubrique figurent les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si elles sont susceptibles d'avoir une utilité économique future qui contribue au fonctionnement de l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels:

- acquis séparément inclut outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport;
- générés en interne est égal à la somme des coûts encourus à par-

tir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où la Société peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (les areas, les arrondissements et les ateliers d'Infrastructure).

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le droit de concession est amorti sur la durée du droit stipulé dans l'A.R. du 14 juin 2004. Les licences sont amortis selon la durée du contrat. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Catégories	Durées d'amortissement
Droit de concession	99 ans
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Logiciels acquis de tiers	5 ans
Sites web	3 ans
Licences	Durée du contrat

### 3. Immobilisations corporelles

Sous cette rubrique figurent les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par la Société.

Le coût exclut donc les frais inherent à la phase d'étude encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles, les frais de direction, les frais généraux des services autres qu'opérationnels (donc hors areas, arrondissements et ateliers d'Infrastructure), les frais liés à la formation du personnel et les frais de la direction HR.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour les bâtiments industriels, l'infrastructure ferroviaire (les voies, certains ouvrages d'arts, les passages à niveau, la signalisation, les installations ECFM, les installations tractions électriques) et les installations et les équipements divers, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles est ventilée dans ses différents composants ayant des durées d'utilité différentes, et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité spécifique.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière fiable. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées d'amortissement
Terrains	N/A
Bâtiments de service, logistiques et techniques	50 ans
Composants	15 à 20 ans
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants	10 à 30 ans
Petites constructions	15 ans
Aménagements dans les bâtiments loués	15 ans
Voies principales :	
rails	25 à 40 ans
traverses - bois	25 à 30 ans
traverses - béton	40 à 45 ans
ballast	40 ans
assiette de voie	100 ans

Voies accessoires :	
rails	40 ans
traverses - bois	30 ans
traverses - béton	50 ans
ballast	40 ans
assiette de voie	100 ans
Appareils de voie	
	25 à 40 ans
Butoirs	50 ans
Ponts à peser	
	30 ans
Passages à niveau :	
signalisation	30 ans
revêtement	10 à 25 ans
Tunnels, bassins d'orage, ponts monolithiques	
	120 ans
Composants tunnels	10 à 20 ans
Aqueducs	
	100 ans
Ponts :	
infrastructure	120 ans
superstructure	75 ans
traitement peinture/étanchéité	20 ans
Murs de soutènement	
	75 ans
Talus renforcé	
	30 ans
Panneaux anti-bruits / parois rocheuse	
	20 ans
Signalisation	
	7 à 35 ans
Sous-stations de traction :	
câbles de raccordement/ligne aérienne	50 ans
autres éléments	10 à 25 ans
Power Distribution	
	7 à 30 ans
Caténaires :	
structure porteuse	50 ans
autres éléments	20 à 40 ans
Wagons	
	40 ans
Locomotives	
	35 ans
Voitures, camions, etc.	
	6 à 10 ans
Outils spéciaux	
	20 à 40 ans
Télécom	
	4 à 50 ans
Matériel et installations dans les ateliers	
	10 à 40 ans
Matériel informatique	
	4 à 5 ans
Équipement des terrains	
	20 à 30 ans
Équipement des gares	
	30 ans

Pour les immobilisations corporelles acquises en location-financement et droits similaires, le mode de financement ne peut influencer la valeur comptable nette desdites immobilisations. Ces immobilisations sont comptabilisées au commencement du contrat à la juste valeur du bien ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de location.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations (ou un groupe d'immobilisations) doivent être classées comme détenues en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'immobilisation est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable.

Les immobilisations qui sont acquises par une convention spécifique, sont amorties selon la durée d'utilité qui est au moins égale à la durée du contrat. Les immobilisations sous-jacentes qui font partie de la convention spécifique, et dont la durée d'utilité est plus élevée que la

durée du contrat, sont amorties sur leur durée d'utilité normale.

Les terrains destinés à la vente sont évalués selon le modèle de réévaluation, donc à leur juste valeur à la date de la réévaluation moins les coûts de vente, diminuée des pertes de valeur éventuelles. La réévaluation est effectuée régulièrement pour que la valeur comptable ne devienne pas significativement différente de la valeur réelle à la date de clôture. Quand ces terrains remplissent les critères d'IFRS 5 pour les « Immobilisations détenues en vue de la vente », ils sont classifiés dans cette rubrique.

En 2013, Infrabel a décidé de procéder à la revalorisation de certains terrains dans le cadre de la restructuration du Groupe SNCB. Pour pouvoir déterminer le potentiel de revalorisation, la valeur à récupérer des actifs revalorisés a été calculée sur la base de cashflows futurs. Ce calcul a été opéré en fonction des meilleurs forecasts disponibles en matière de futurs cashflows, taux d'intérêt, inflation, etc. Étant donné que tous les terrains d'Infrabel peuvent être considérés comme indispensables à la mission de service public dévolue au Gestionnaire de l'Infrastructure Ferroviaire, les terrains ont été revalorisés au "Depreciated Replacement Cost" ('DRC'), comme constaté par un bureau d'experts externe. Chaque année, un test de pertes de valeur est effectué.

## 4. Immobilisations financières

---

Sous cette rubrique figurent (a) les participations, quelles qu'en soient l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation, (b) les actions et parts qui ne sont pas constitutifs d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre d'Infrabel, (c) les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés et (d) les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, moins les réductions de valeur éventuelles.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les immobilisations financières font l'objet régulièrement, et au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur ("impairment test").

Si le test de perte de valeur fait apparaître que le montant recouvrable de l'immobilisation financière concerné est inférieur à sa valeur comptable, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur.

Sur base de ce test de perte de valeur (impairment test) et sur base des autres informations mises à disposition de la direction, une dotation ou une reprise de perte de valeur doit être actée.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 5. Créances à plus d'un an

---

Sous cette rubrique figurent les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Lorsqu'une créance à long terme n'est pas porteuse d'intérêt ou assortie d'un intérêt anormalement faible, elle fait l'objet d'une actualisation visant à les comptabiliser à sa valeur actuelle, en tout cas si l'effet d'actualisation est significatif. Cette actualisation est comptabilisée dans les comptes de régularisation du passif.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 6. Stocks et commandes en cours d'exécution

---

Sous la rubrique "stocks" figurent les actifs (a) détenus pour être vendus, (b) en cours de production, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production, (c) sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommés dans le processus de production ou de prestations de services.

Sous la rubrique "commandes en cours d'exécution" figurent les travaux en cours d'exécution, les produits en cours de fabrication et les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et de transformation, augmentés des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts de transformation des stocks comprennent les coûts directement liés aux unités produites, telle que la main d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes ou variables qui sont encourus pour transformer

les matières premières en produits finis.

Les en-cours de fabrication et les commandes en cours d'exécution sont évalués à leur coût de revient. Les coûts de financement sont exclus du prix de revient.

Certaines pièces en magasin font périodiquement l'objet de réductions de valeur à la suite de l'examen régulier de leur état par les services techniques concernés.

Les familles d'articles en stocks ne présentant pas un lien direct avec les immobilisations corporelles subissent une réduction de valeur lorsqu'elles restent au moins une année sans connaître de mouvement. Le pourcentage de réduction de valeur s'appliquant à la valeur des articles est fonction de la vitesse connue de rotation du stock.

Pour les commandes en cours d'exécution, des réductions de valeur sont actées (a) si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse, selon le cas, leur prix de vente net à la date de clôture ou le prix de revient prévu aux contrats, et (b) à concurrence respectivement de 50 et 100% si leur date d'exécution excède de 1 ou 2 ans la date de facturation.

## 7. Créances à un an au plus

---

Sous cette rubrique figurent les créances - commerciales ou non - dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles

ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 8. Placements de trésorerie

---

Sous cette rubrique figurent les créances en compte à terme sur des établissements de crédit ainsi que les valeurs mobilières acquises au titre de placement de fonds et qui ne revêtent pas le caractère d'immobilisations financières.

Les placements de trésorerie sont évalués au plus faible de leur valeur d'acquisition et de la valeur de marché.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

Les placements de trésorerie dont la réalisation est prochaine font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

Pour les placements de trésorerie représentés par des actions ou parts, des réductions de valeur sont arrêtées (a) soit pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de rétrocession ou de réalisation, (b) soit pour la différence entre la valeur comptable et la valeur boursière ou (c) soit pour la différence entre la valeur comptable et la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise.

## 9. Valeurs disponibles

---

Sous cette rubrique figurent les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

## 10. Comptes de régularisation de l'actif

---

Sous cette rubrique figurent (1) les charges à reporter, à savoir les prorata de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, et (2) les produits acquis, à savoir les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les charges à reporter, les produits acquis et les prorata d'intérêts compris dans la valeur nominale de dettes sont évalués à leur valeur d'acquisition tout en tenant compte, pour les produits, de leur recouvrabilité.

## 11. Capital

---

Le capital se compose de deux éléments, notamment le capital souscrit, formé par les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter, et le capital non-appelé, à savoir la quote-part dont les organes de gestion de la Société n'ont pas encore réclamé la libération.

Les actions représentatives du capital sont évaluées à leur valeur nominale.

## 12. Plus-values de réévaluation

---

Sous cette rubrique figurent les plus-values latentes constatées sur la valeur comptable nette d'immobilisations corporelles ou financières, dans la mesure où elles constituent un accroissement de la valeur intrinsèque du capital investi.

Les plus-values de réévaluation sont actées à leur valeur nominale et

ne concernent que les différences positives entre l'estimation par un expert et la valeur comptable nette portée à l'actif.

En cas de moins-value ultérieure de l'actif réévalué, la plus-value actée est annulée à concurrence du montant non encore amorti.

## 13. Réserves

---

Sous cette rubrique figurent les bénéfices des exercices précédents que l'entreprise n'a pas distribués, dans une perspective durable, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires,

suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

## 14. Subsidés en capital

---

Sous cette rubrique figurent les aides publiques, prenant la forme de transferts de ressources à une entreprise, dont la condition principale d'obtention est l'achat, la construction ou l'acquisition par tout moyen d'actifs à long terme, et octroyés par la Communauté européenne, l'Etat belge, les autres pouvoirs publics belges ou étrangers, ou par d'autres tiers.

Les subsidés en capital sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les subsidés en capital font l'objet d'amortissements linéaires au même rythme que les immobilisations incorporelles et corporelles qu'ils ont financées.

## 15. Provisions et impôts différés

Sous cette rubrique figurent les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain.

Le passif prévoit 2 types de provisions, d'une part les provisions qui sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 37, et d'autre part les provisions qui sont évaluées conformément aux principes énoncés par la norme IAS 19.

### 15.1 Provisions IAS 37

Les provisions qui sont évaluées conformément aux principes IAS 37 doivent être reprises au bilan uniquement lorsqu' (a) il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) il est probable que la dépense sera effectuée et (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'impact de l'effet du temps est susceptible d'être significatif, la provision est évaluée sur base actualisée.

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Une provision doit être comptabilisée dans le passif à sa valeur brute (= ne peut être diminuée par un actif à récupérer).

### 15.2 Provisions IAS 19

Les avantages accordés au personnel font l'objet de provisions selon les principes énoncés par la norme IAS 19. Il s'agit notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des autres avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés au personnel font l'objet de provisions selon les principes énoncés par la norme IAS 19. Il s'agit notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des autres avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type « cotisations définies »: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par la Société à une entité distincte, et pour lesquels la Société n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière;
- type « prestations définies »: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où la Société a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation de la Société.

#### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ».

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages de fin de contrat de travail sont des avantages payables suite à la décision de la Société de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour la Société. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

### 15.3 Impôts différés

Aucune déduction pour impôts différés n'est actée.

## 16. Dettes à plus d'un an

---

Sous cette rubrique figurent les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale, mais cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

## 17. Dettes à un an au plus

---

Sous cette rubrique figurent les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

## 18. Comptes de régularisation du passif

---

Sous cette rubrique figurent (1) les charges à imputer, à savoir les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé et (2) les produits à reporter, à savoir les prorata de produits obtenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Les charges à imputer, les produits à reporter et les intérêts compris dans les créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

06



# 8 Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2015



INFRABEL SA DE DROIT PUBLIC  
Place Marcel Broodthaers 2  
1060 SAINT-GILLES  
RPM : BE 0869.763.267

## **Rapport du Collège des Commissaires à l'assemblée générale des actionnaires de la société Infrabel SA de Droit Public sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

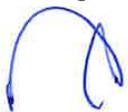
Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport, en qualité de Collège des Commissaires, dans le cadre de notre mandat. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises et un rapport sur les comptes par secteurs d'activités. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015 et le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

### **Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Infrabel SA de Droit Public pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, tel que décrit dans le Code des Sociétés, et du référentiel spécifique à la société, tel que repris principalement dans la loi du 21 mars 1991 *portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*, ainsi que dans la réglementation spécifique aux sociétés ferroviaires, dont le total du bilan s'élève à EUR 21.437.822.115 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 6.753.636.

### **Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude au résultat d'erreurs.



---

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA | burgerlijke vennootschap met handelsvorm  
Tel +32 (0)2 242 11 40 | Fax +32 (0)2 242 03 45 | bruxelles@be.gt.com | www.grantthornton.be  
Metrologielaan 10, bus 15 | 1130 Brussel  
BTW BE 0439 814 826 | RPR Antwerpen

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Société Civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée  
Avenue Marcel Thiry 77 b. 4 – B 1200 Bruxelles  
Tel. : + 32 (0)2 779 02 02 – Fax: + 32 (2) 779 03 33 – www.mazars.be – www.mazars.com  
TVA : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles

Rekenhof | Cour des comptes  
Regentschapsstraat 2 – 1000 Brussel | Rue de la Régence 2 – 1000 Bruxelles  
Tel +32 (0)2 551 81 11 | Fax +32 (0)2 551 86 22 | www.ccrek.be

## Responsabilité du Collège des Commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Infrabel SA de Droit Public au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.

## Autres points

1. Nous attirons l'attention
  - a. sur les estimations comptables et les matières à jugement contenues dans les comptes, notamment les provisions pour environnement (pollution des sols et assainissement), provisions pour litiges juridiques, plus-values de réévaluation, valorisation des instruments financiers et valorisation des engagements relatifs au personnel, et
  - b. sur le rapport de gestion (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*) dans lequel le Conseil d'administration décrit les droits et engagements futurs qui découlent pour la société du PPP Diabolo.

Ces estimations comptables et matières à jugement comprennent nécessairement des éléments inhérents d'incertitude.



2. Dans le rapport de gestion (point 1.5 *Risques auxquels l'entreprise est exposée*), le Conseil d'administration fait référence aux conséquences d'un contrôle fiscal. Dans ce contexte, Infrabel a entrepris une action visant, en application du contrat de gestion, à compenser les effets de ce contrôle via une dotation d'exploitation augmentée. La suite qui a été donnée à cette action n'est pas encore connue. A côté de la prise en charge de la contribution payée pour l'exercice 2013 à concurrence de 7,9 millions EUR, Infrabel a comptabilisé, par mesure de prudence, une provision de 12,5 millions EUR pour les exercices 2014 et 2015.
3. La société a entrepris des démarches pour mettre en place une politique de gestion de fraude. L'ensemble des risques doivent encore être cartographiés davantage, et il doit être examiné dans quelle mesure les procédures existantes sont adaptées pour maîtriser les risques de fraude.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous nous appuyons sur des confirmations de la direction et de tiers. Pour le reste, la comptabilité est tenue conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.



## Autres points

1. Nous attirons l'attention sur l'application de l'article 156 quater § 2 de la loi du 21 mars 1991 en vertu duquel, à partir de 2014, la SNCB est compétente pour l'exécution des travaux d'investissement sur les quais. En l'absence d'un accord entre les deux sociétés, Infrabel a encore exécuté depuis 2014 de tels investissements pour le compte de la SNCB.
2. Nous attirons l'attention sur le fait que, en raison de la convention de services conclue avec HR Rail, l'organisation administrative et le contrôle interne de la société sur l'administration du personnel sont développés de manière limitée.
3. Malgré les nombreuses références faites aux IAS/IFRS dans les comptes annuels nous insistons sur le fait que notre mission est de vérifier, strictement et uniquement, la conformité des comptes annuels au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.

## Rapport sur les comptes par secteurs d'activités

En vertu de l'article 27, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 21 mars 1991 *portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*, Infrabel doit établir un système distinct de comptes, d'une part pour ses activités ayant trait à ses missions de service public décrites de manière limitative à l'article 199 de la loi du 21 mars 1991 précitée et, d'autre part pour ses autres activités (l'acquisition, le développement, l'entretien, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de ressources informatiques et de réseaux de télécommunication). L'annexe aux comptes annuels doit comprendre un état récapitulatif des comptes relatifs aux tâches de service public et un commentaire à ce sujet.

Le management est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes par secteurs d'activités en application de l'article 27, § 1 de la loi du 21 mars 1991 ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes par secteurs d'activités 2015 lors de sa réunion du 25 avril 2016. Ces comptes sont repris dans les annexes aux comptes annuels

Le Collège des Commissaires a effectué des contrôles sur les comptes par secteurs d'activités pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Nous avons effectué notre contrôle conformément à la norme ISAE 3000 « *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information* ».

Sur base de nos travaux de contrôle sur les comptes par secteurs d'activités, nous attirons l'attention sur les constatations suivantes :

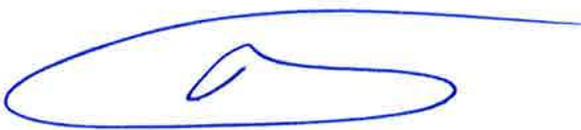
1. La comptabilité par secteurs d'activités est en partie fondée sur l'usage de clés de répartition basées sur certains paramètres. Les hypothèses qui y sont liées comprennent des éléments d'incertitude.

2. Lors de la répartition de la dette en application de l'article 5 de l'arrêté royal du 7 novembre 2013 portant réforme des structures de la SNCB Holding, d'Infrabel et de la SNCB, il a été fait abstraction de l'origine des dettes financières nettes au 31 décembre 2013. Jusqu'au 31 décembre 2013, il était possible de suivre la ventilation de la dette totale entre les différents secteurs d'activités de la SNCB Holding via les tableaux de flux de trésorerie du groupe SNCB en application de l'article 94 du contrat de gestion liant la SNCB Holding et l'État belge. À cet égard, une distinction était opérée entre la dette d'ABX (1,85 milliard EUR), d'autres dettes commerciales (0,49 milliard EUR) et les dettes afférentes aux missions de service public (0,95 milliard EUR). Par manque de clarté quant à son origine, la dette transférée à Infrabel a été intégralement attribuée au secteur public.

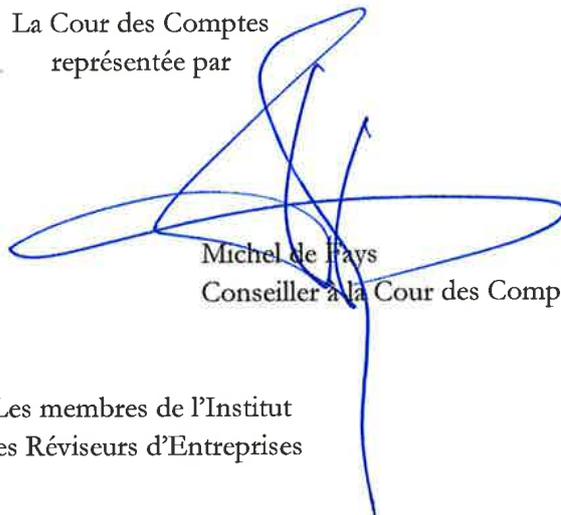
Bruxelles, le 2 mai 2016

Le Collège des Commissaires

La Cour des Comptes  
représentée par



Rudi Moens  
Conseiller à la Cour des Comptes



Michel de Pays  
Conseiller à la Cour des Comptes

Les membres de l'Institut  
des Réviseurs d'Entreprises

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL  
représentée par



Philippe Gossart  
Réviseur d'Entreprises

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL  
représentée par



Ria Verheyen  
Réviseur d'Entreprises